



Document d'objectifs

Site d'intérêt communautaire FR2100343 n° 98

« Site à chiroptères de la Vallée de la Bar »

Version finale – octobre 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° FR21003 43 « SITE A CHIROPTERES DE LA VALLEE DE LA BAR »

Maître d'Ouvrage

Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
Suivi du site : Etienne Flambeaux

Services de l'Etat

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL CA) et Direction départementale des territoires des Ardennes (DDT)
Suivi de la démarche : Jonathan Sebban, DREAL CA – Frédéric de Finance, DDT des Ardennes

Opérateur

REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd)
Partenaires : Chambre d'agriculture des Ardennes, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Coopérative forestière Ardennaise (COFA)

Rédaction du Document d'objectifs

Coordination / Rédaction / Cartographie : Nicolas Harter, ReNArd
Contribution au diagnostic écologique (rédaction, cartographie, inventaire) : Nicolas Harter et Valentin Lequeuvre, ReNArd – Thomas Lorich et Valérie Genesseaux, CENCA
Contribution au diagnostic socioéconomique : Isabelle Maucuit et Franck Roberty, Ch. Agri. des Ardennes – Laurent Sauvage, COFA

Crédit photographique (couverture)

Grand rhinolophe en vol : Luc Gizart – Colonie de Murin à oreilles échancrées : Valentin Lequeuvre – Vallée de la Bar en été : Nicolas Harter

Référence à utiliser

ReNArd (2014). *Document d'Objectifs. Site Natura 2000 n°FR2100343 « Site à chiroptères de la Vallée de la Bar », première phase. Juin 2014.* Les Crêtes Préardennaises, Chambre d'agriculture des Ardennes, CENCA, COFA. 98 p. + annexes (document à part, 65 p.).

SOMMAIRE

Introduction générale.....	7
A. PRESENTATION GENERALE	8
I. Nature 2000 : Présentation générale	9
I.1. Le réseau Natura 2000	9
I.2. La vie d'un site Natura 2000	10
I.3. Evaluation des incidences Natura 2000.	11
II. Fiche d'identité du site Natura 2000.....	13
B. INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	15
I. Données administratives	16
II. Diagnostic socioéconomique	20
II.1. Activités agricoles	20
II.2. Activités forestières.....	25
II.3. Autres activités humaines	27
III. Diagnostic écologique	30
III.1. Données abiotiques générales.....	30
III.2. Espèces faunistiques d'intérêt communautaire	32
III.3. Flore et Habitats d'intérêt communautaire.....	39
III.4. Autres espèces faunistiques patrimoniales	43

III.5. Analyse écologique et hiérarchisation des habitats et des espèces	45
III.5.1. Espèces.....	46
III.5.2. Habitats	47
III.6. Exigence écologique.....	49
III.6.1 Espèces d'intérêt communautaire.....	49
III.6.2. Habitats d'intérêt communautaire.....	52
III.7. Facteurs défavorables pour la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000	53
III.7.1. Espèces.....	53
III.7.1. Habitats	56
C. OBJECTIFS ET MESURES	58
I. Objectifs de développement durable	59
II. Proposition de mesures de gestion	61
III. Fiches mesures	66
IV. Programmation du Document d'Objectifs.....	88
D. SUIVI ET ÉVALUATION.....	91
Conclusion générale	94
Bibliographie	95
Glossaire.....	97

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : PAYSAGE TYPIQUE DE LA VALLEE DE LA BAR EN ETE	7
FIGURE 2 : LE RESEAU NATURA 2000 EN FRANCE	9
FIGURE 3 : CHAMP D'APPLICATION DU NOUVEAU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	12
FIGURE 4 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000	14
TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES.....	16
FIGURE 5 : ZONES NATURELLES DESIGNEEES ET REGLEMENTAIRES AU SEIN ET A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000.....	19
TABLEAU 2 : ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL POUR LA PARTIE AGRICOLE DU SITE	21
TABLEAU 3 : ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL POUR LA PARTIE FORESTIERE DU SITE.....	25
TABLEAU 4 : AUTRES ACTIVITES HUMAINES.....	27
TABLEAU 5 : SYNTHESE DES DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	30
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES AU SEIN DU SITE NATURA 2000	32
FIGURE 6 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS RECENTES D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU SEIN ET A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000.....	36
TABLEAU 7 : PROPOSITION D'ACTUALISATION DU FSD* POUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES AU SEIN DU SITE NATURA 2000.....	37

TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES AU SEIN DU SITE NATURA 2000.....	40
FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS DU SITE NATURA 2000	42
TABLEAU 9 : ESPECES PATRIMONIALES RECENSEES AU SEIN DU SITE NATURA 2000	43
TABLEAU 10 : HIERARCHISATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	46
TABLEAU 11 : HIERARCHISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	47
TABLEAU 12 : SYNTHESE DES EXIGENCES ECOLOGIQUES POUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES AU SEIN DU SITE NATURA 2000.....	49
FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE DU RESEAU BOCAGER ET DES MARES DU SITE NATURA 2000	51
TABLEAU 13 : SYNTHESE DES EXIGENCES ECOLOGIQUES POUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS AU SEIN DU SITE NATURA 2000.....	52
TABLEAU 14 : MENACES POTENTIELLES PESANT SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000.....	53
TABLEAU 15 : MENACES POTENTIELLES PESANT SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000	56
TABLEAU 18 : PREVISIONNEL FINANCIER PARTIEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	88
TABLEAU 19 : SUIVI DES MESURES	92

INTRODUCTION GENERALE

Le site Natura 2000 n° 98 « Site à chiroptères* de la Vallée de la Bar » présente une très grande diversité de milieux naturels, notamment un réseau de bocage très dense, riche en gros arbres et presque entièrement occupé par des prairies. La forêt est également bien présente puisqu'elle recouvre presque un quart de la surface du site.

Enfin, petite particularité de ce site Natura 2000, il comporte, en plus de ces vastes espaces agricoles et forestiers, deux sites souterrains et quatre bâtiments, tous occupés par d'importants effectifs de chiroptères*.

La presque totalité de ces différents éléments font l'objet d'une utilisation par l'Homme.

L'objectif de Natura 2000 est de préserver l'habitat de ces espèces et de maintenir leur population dans un bon état de conservation, voire d'améliorer celui de certaines espèces en situation défavorable, tout en garantissant la pérennité des activités humaines, notamment agricoles et forestière, sur le site.

Tout l'enjeu de Natura 2000 réside donc dans la mise en relation des différentes problématiques du territoire et dans la concertation entre les différents acteurs, afin que patrimoine naturel et activités humaines puissent coexister en étant réciproquement bénéfiques.

Ce site a la particularité d'avoir été intégré au réseau Natura 2000 en deux temps. Initialement, seule une carrière souterraine avait été désignée car hébergeant un important effectif de chauves-souris en hiver. Suite à cette désignation et en raison de la richesse des milieux « naturels », le site Natura 2000 a été étendu à 4 colonies de reproduction de chiroptères, ainsi qu'à leurs territoires de chasse présumés.



Figure 1 : Paysage typique de la vallée de la Bar en été

A. Présentation générale

I. NATURE 2000 : PRESENTATION GENERALE

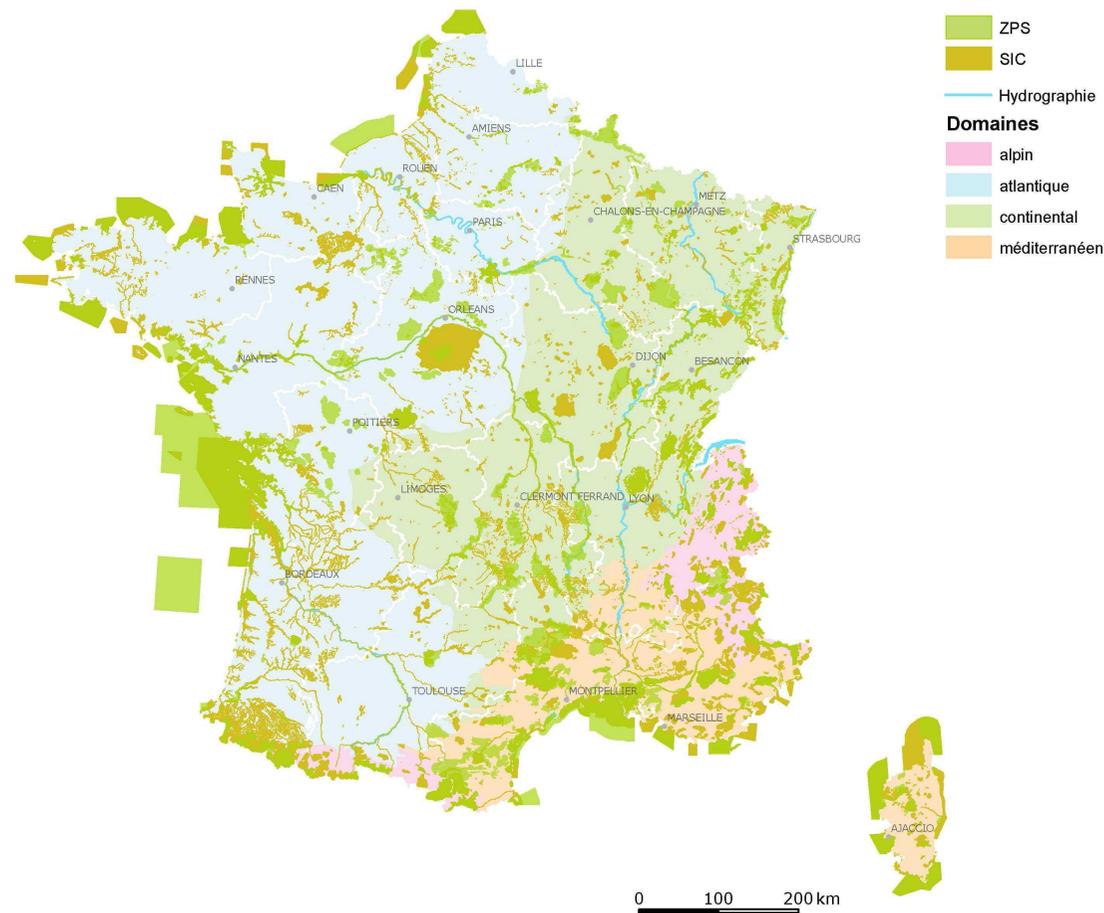
I.1. LE RESEAU NATURA 2000

➤ Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » (abroge et remplace la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Figure 2 : Le réseau Natura 2000 en France (d'après MNHN 2011)



➤ **Natura 2000 en France**

Pour répondre à ses obligations, la France a choisi de développer le réseau européen Natura 2000 dans le cadre d'une procédure basée sur une large concertation avec les acteurs locaux et sur une contractualisation volontaire de Mesures Agri-Environnementales territorialisées pour la Surface Agricole Utile ou de contrats et chartes Natura 2000.

Les années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'ha hors domaine marin (chiffres MEEDDAT, novembre 2011) :

- 1369 sites en ZSC* (pSIC* et SIC*) au titre de la Directive Habitats.
- 384 sites en ZPS* au titre de la Directive Oiseaux.

➤ **Natura 2000 en Champagne-Ardenne**

Le réseau régional comprend **15 ZPS*** (257 971 ha) au titre de la directive Habitats et **86 ZSC*** (72 738 ha) au titre de la Directive Oiseaux, soit 330 709 ha représentant 12,9 % du territoire champardennais (DREAL CA).

I.2. LA VIE D'UN SITE NATURA 2000

➤ **Comité de pilotage :**

Le comité de pilotage (Copil*) est l'organe de concertation et de débat d'un site Natura 2000. Etabli par arrêté préfectoral, il est présidé par un élu d'une collectivité membre dans le cadre du transfert de compétences aux collectivités ; en l'absence de candidat, l'Etat représenté par le Préfet conserve la présidence. L'ensemble des acteurs du territoire concerné y est représenté : collectivités, services et établissements publics de l'Etat, associations, usagers, exploitants... Le Copil* a pour rôle de superviser et valider toutes les étapes de la vie du site : élection du maître d'ouvrage, élaboration du document d'objectifs, mise en oeuvre des actions décidées, suivi et évaluation...

➤ **Document d'Objectifs, opérateur technique et animateur :**

Outil de référence pour la gestion durable du territoire, un Document d'Objectifs (Docob*) est rédigé pour chaque site Natura 2000. A la fois document de diagnostic et d'orientation, il présente des données scientifiques et économiques et définit des objectifs et actions à mettre en

œuvre (article R414-11 du code de l'environnement). Le Docob* est élaboré par un opérateur technique retenu après marché public, ou par le maître d'ouvrage lui-même. Il fait l'objet d'une validation par le Copil* et est approuvé par le Préfet de département. Il doit ensuite régulièrement être évalué. La mise en œuvre et l'animation des mesures et actions proposées dans le Docob* est ensuite déléguée à une structure animatrice pour une durée de trois ans.

La Communauté de communes des Crêtes préardennaises a été désignée maître d'ouvrage du SIC* n°98 «Site à chiroptères de la Vallée de la Bar » par vote du Copil du 26 janvier 2012. Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, elle a retenu comme prestataire pour l'élaboration du Docob* du site, le REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArD*), association de protection de la nature fondée en 1995, et trois sous-traitants : la Coopérative Forestière des Ardennes (COFA*), la Chambre d'agriculture des Ardennes et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA*).

I.3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les projets, dans ou hors site Natura 2000, qu'ils soient portés par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ou les acteurs privés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000. L'objectif est de prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables sans pour autant mettre la nature « sous cloche ».

Il s'agit donc de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 ou, dans le cas contraire, de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes. L'évaluation des incidences doit être jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation administrative du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à enquête publique. La procédure d'EIN* est détaillée en annexe 1.

Les projets ou activités obligatoirement soumis à EIN* figurent sur des listes établies aux niveaux national (décrets) et local (arrêtés préfectoraux) :

- Une liste nationale définie par le Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 (dit « 1er décret ») concerne les projets déjà encadrés administrativement (régime d'autorisation/déclaration, loi sur l'eau, code de l'urbanisme...) (annexe 2).
- Une première liste locale complémentaire, dite « liste locale 1^{er} Décret », est arrêtée par les préfets de département ; la liste locale des Ardennes est fixée par l'arrêté du 9 février 2011 et précise également le territoire d'application pour chacun des projets identifiés (annexe 3).
- Le décret n°2011-966 du 16 août 2011 instaure un régime d'autorisation propre à Natura 2000 et dresse la liste des projets non soumis à encadrement administratif devant faire l'objet d'une évaluation des incidences (annexe 3). Il sert de base pour l'élaboration des arrêtés préfectoraux relatifs aux « listes locales 2nd Décret ».

- La seconde liste locale 2nd décret du département des Ardennes est fixée par l'arrêté du 21 juin 2013 et précise le territoire d'application pour chacun des projets identifiés (annexe 4).

Enfin, l'article L414-4 bis précise que tout projet ou activité susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 et qui ne figure pas sur les listes mentionnées ci-dessus peut faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sur décision motivée de l'autorité administrative.

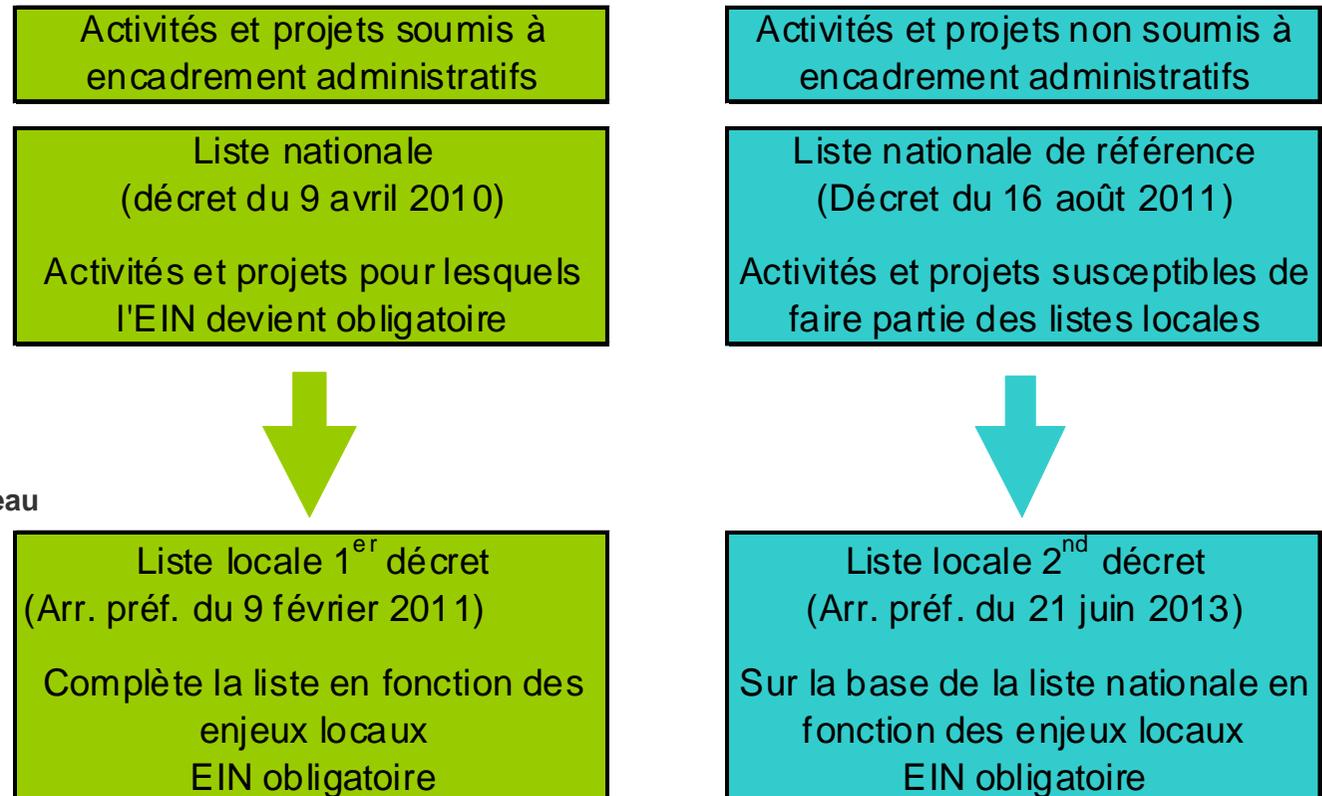


Figure 3 : Champ d'application du nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000

II. FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000

Nom officiel du site Natura 2000 : **Site à chiroptères de la Vallée de la Bar**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE (voir annexe 5). Proposé en SIC* le 31/03/1999, enregistré comme SIC* le 26/01/2013

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR2100343**

Numéro régional du site Natura 2000 : **n°98**

Localisation du site Natura 2000 : **Champagne-Ardenne, Ardennes (08)**

Superficie officielle (formulaire standard de données) du site Natura 2000 : **2 230 hectares**

Président du Comité de Pilotage : **M Jean-Pierre Tayot, Maire de Vendresse**

Structure porteuse : **Communauté de communes des Crêtes Préardennaises**

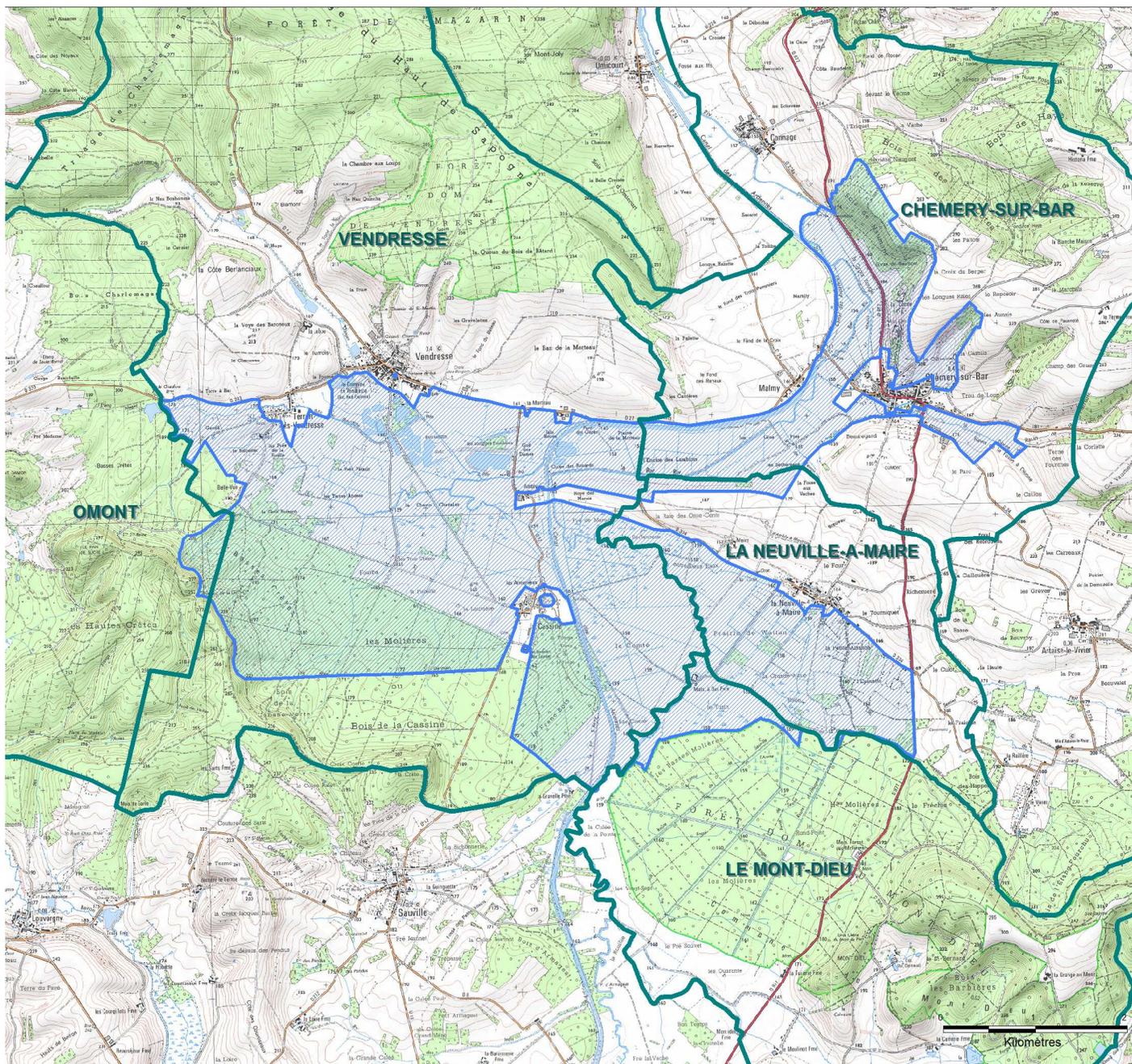
Opérateur : **REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd*)**

Prestataires techniques : **Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, Coopérative Forestière des Ardennes, Chambre d'Agriculture des Ardennes.**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Voir annexe 6**

Voir figure 4 page suivante.

Voir Formulaire standard des données en annexe 5.



Légende

-  Limites communales
-  Site Natura 2000



SCAN25 (R) (c) IGN Paris (c)
DREAL CA - Protocole MEDDAT - MAP - IGN
Cartographie : ReNard

Figure 4 : Localisation du site Natura 2000

B. Inventaire
et analyse
de l'existant

I. DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site Natura 2000 n°98 « Site à chiroptères de la Vallée de la Bar » se situe dans les Ardennes, dont il couvre 0,4 % du territoire. Avec 2 230 ha, il s'agit d'un SIC* d'une surface relativement importante pour la région. Le département compte 13 autres sites désignés au titre de la Directive « Habitats », ainsi que 5 autres sites désignés au titre de la directive « Oiseaux ». Situé en zones agricole et forestière, le site est très peu urbanisé et accueille une infime portion des habitants des communes qu'il concerne.

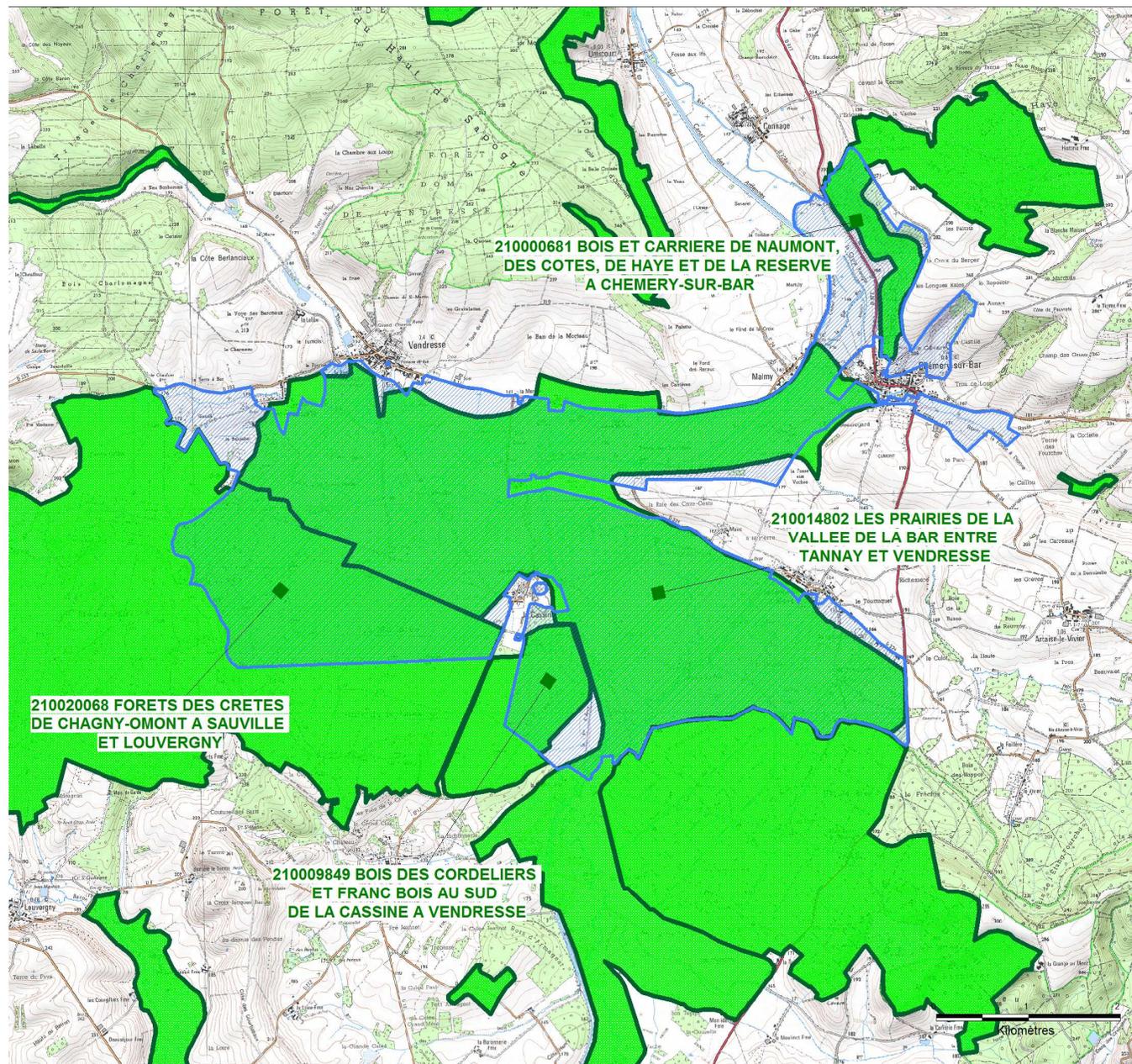
La présence de plusieurs zones naturelles met en évidence l'intérêt du secteur d'un point de vue écologique : en effet, quatre ZNIEFF* y sont recensées, entre autres. De plus, le site est contigu sur une partie de son périmètre avec le site n° FR2100301 - Forêt du Mont-Dieu. Il faut toutefois signaler que le SIC* est inclus dans le périmètre du schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE*) Rhin – Meuse.

Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source
Région	1 région	Champagne-Ardenne		DREAL CA 2012
Département	1 département	Ardennes	Les Ardennes comptent 5 ZPS* et 14 SIC*.	
Communes Voir figure 4 page 14	2 cantons 2 com. com. 5 communes	- Cantons de Raucourt et d'Omont - Communautés de communes des Crêtes Préardennaises et des Trois-Cantons - Communes de Chémery-sur-Bar, de Vendresse, du Mont-Dieu, d'Omont et de la Neuville-à-Maire	Sans objet	IGN 2011

Habitants	1 172 habitants en 2010	Sans objet	Le territoire du SIC* est essentiellement rural et n'inclut pas les zones habitées du territoire des communes. Sur l'ensemble des 5 communes concernées par le site, la population a légèrement augmentée entre 1968 et 2010, avec des différences entre communes.	INSEE 2013
Parcs naturels régionaux réserves naturelles, terrains du Conservatoire du littoral, ENS*, APPB*, sites classés...	0	Sans objet	Sans objet	DREAL CA 2012
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux,...) Voir figure 5	4 ZNIEFF* de type 1	- ZNIEFF* « Forêt des crêtes de Chagny-Omont à Sauville et Louvergnny » - ZNIEFF* « Bois des cordeliers et Franc Bois à la Cassine au sud de Vendresse » - ZNIEFF* « Bois et carrière de Naumont, des Côtes, de Haye et de la réserve à Chémery-sur-Bar » - ZNIEFF* « Les Prairies de la vallée de la Bar entre Tannay et Vendresse »	L'ensemble de ces zones, bien souvent contiguës, ont été désignées en raison de la forte richesse biologique de ce secteur des Ardennes. Les intérêts sont multiples : flore, avifaune ou entomologie. De nombreuses espèces protégées sont recensées, tant floristique que faunistique.	DREAL CA 2012
	Zones vulnérables	Directive « Nitrates »	1 commune (Omont) est inscrite en zone vulnérable au titre de la Directive « Nitrates » au 06/03/2013 Par arrêté préfectoral, l'application du code des bonnes pratiques agricoles est obligatoire dans la zone vulnérable.	CA08 2012
Réserves de pêche, de chasse	0		Sans objet	Com. pers. FAPPMA & FDC08

SAGE* – SDAGE*	1	SDAGE* Rhin-Meuse	Le SDAGE* fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.	Agence de l'eau Rhin-Meuse
Documents d'urbanisme	2 cartes communales	- Carte communale de Vendresse - Carte communale de Chémery-sur-Bar	Si des documents d'urbanisme voient le jour, ou sont révisés dans les années à venir, ils devront être soumis à évaluation des incidences Natura 2000.	
Autres informations : schémas des carrières, éoliens...	1	- Schéma régional éolien, SRE* approuvé le 25 juin 201 - le site n'est concerné ni par un PPRI* ni par le SDC*	Le SRE* propose, par zone géographique, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de production. Il vise à améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne. - Les éoliennes installées les plus proches sont celles de Raucourt-et-Flaba, à 4 km environ.	DREAL CA 2012



Légende

 Site Natura 2000

 Zones Naturelles d'Intérêt
faunistique et Floristique
de Type 1



SCAN25 (R) (c) IGN Paris (c)
DREAL CA - Protocole MEDDAT - MAP - IGN
Cartographie : ReNard

Figure 5 : Zones naturelles désignées et réglementaires au sein et à proximité du site Natura 2000

II. DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE

Le diagnostic socioéconomique du site Natura 2000 a été réalisé par plusieurs acteurs :

- La Chambre d'agriculture des Ardennes, pour la partie agricole, par le biais d'enquêtes auprès d'un échantillon d'exploitants. Le diagnostic complet figure en annexe 7.
- La COFA*, (Coopérative Forestière des Ardennes) pour la partie forestière, à partir des informations en sa possession (la COFA* gère les principales forêts du site Natura 2000). Le diagnostic complet figure en annexe 8.
- Le ReNArd*, qui s'est occupé des autres thèmes

II.1. ACTIVITE AGRICOLE

➤ Méthodologie de diagnostic

Pour la réalisation de l'étude, deux grandes étapes ont été exécutées.

Dans un premier temps, une analyse, à partir des bases de données internes de la Chambre d'Agriculture et du Recensement Général Agricole (RGA*) 2000, a été réalisée en vue de décrire les exploitations locales (système de production, typologie...) et d'établir leur évolution (quantitative et qualitative). Deux échelles de travail ont été retenues, la première cantonale, permettant d'avoir un échantillon suffisant pour établir des trajectoires d'évolution et la seconde sur la zone Natura 2000 avec 56 exploitations dont les typologies ont pu être établies sur 42 d'entre elles.

Dans un deuxième temps, des enquêtes de terrain ont été effectuées auprès d'un échantillon d'exploitants agricoles locaux (possédant au moins un ilot dans la zone). L'objectif était double, d'une part recueillir et affiner les données concernant la typologie des exploitations et d'autre part décrire de façon détaillée les pratiques agricoles réalisées sur la zone. Cet échantillon a concerné 18 exploitations sur les 56 soit près d'un tiers mais correspondant à une surface de 63 % de la SAU* de la zone Natura 2000 (886 ha).

En effet, les exploitants de la zone ont en moyenne 20 % de leur SAU* d'exploitation comprise dans le site alors que la moyenne des exploitations de notre échantillon est de 40 %, cela a permis d'assurer une plus grande représentativité. De même, le choix des exploitants agricoles a été fait en fonction de la répartition géographique de leurs ilots sur le site de manière à avoir également une bonne représentativité spatiale.

Par ce biais, ont pu être recensées les pratiques sur la totalité des terres labourables et sur 61 % des prairies du site avec trois types d'itinéraires de gestion inventoriés, à savoir la fauche exclusive (6 % des surfaces), le pâturage exclusif (56 % des surfaces) et un usage mixte

(38 % des surfaces). Sur l'échantillon enquêté, on varie d'une part de SAU* d'exploitation présente dans la zone de 13 à 80 % et d'un nombre d'ilots de 1 à 28.

Enfin, ont été enquêtées majoritairement des personnes ayant leur siège d'exploitation proche du site Natura 2000 (autour ou dans les villages de VENDRESSE, CHEMERY-SUR-BAR ou LA NEUVILLE A MAIRE), mais également des personnes ayant leur siège à plus de 25 km en vue d'identifier d'éventuelles disparités dans les pratiques.

➤ **Synthèse des résultats**

Tableau 2 : Activités humaines et occupation du sol pour la partie agricole du site
(la nomenclature des codes FSD* figure en annexe 9).

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD*	Quantification	Qualification	Source
Zones agricoles	100 : mise en culture 101 : modif. des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage 170 : élevage	122 exploitations agricoles sur les cantons concernés par la zone N2000	<p><u>Contexte agricole des communes</u> : (en 2010)</p> <p>- 122 exploitations (SAU* moyenne : 165 ha)</p> <p><u>87 % d'exploitations d'élevage</u></p> <p>61 % spécialisées lait et laitier mixte 37 % spécialisées en viande bovine 2 % spécialisées en ovins</p> <p><u>13 % d'exploitations spécialisées en grandes cultures</u></p> <p><u>Evolution entre 2000 et 2010</u> :</p> <p>- diminution du nombre d'exploitations de 6 %</p> <p>- tendance à la spécialisation vers les grandes cultures et la viande bovine et à une baisse des élevages laitiers et ovins</p>	CDA* 08 RGA* 2010

	170 : élevage 810 : drainage	56 exploitations (dont 42 typées) exploitent les parcelles de la zone N2000	<u>Contexte agricole de la zone</u> : (en 2010) - 56 exploitations (42 typées) (SAU* moyenne : 155 ha) <u>100 % d'exploitations d'élevage</u> 62 % spécialisées lait et laitier mixte 36 % spécialisées en viande bovine 2 % spécialisées en ovins <u>Aucune exploitation spécialisée en grandes cultures</u> <u>Productions végétales</u> STH* moyenne : 53 % TL* moyenne : 47 % (blé (50 %), maïs ensilé (21 %), prairie temporaire et luzerne (6 %), maïs grain, colza)	CDA 08 RGA 2010
		18 exploitations enquêtées sur la zone N2000	<u>Contexte agricole des exploitations enquêtées</u> (2013) - 18 exploitations (SAU moyenne : 139 ha) <u>100 % d'exploitations d'élevage</u> 35 % laitier mixte 60 % spécialisées en viande bovine 5 % spécialisées en ovins <u>Productions végétales</u> STH moyenne : 60 % TL moyenne : 40 % (Blé, orge, triticale, Maïs ensilé, prairie temporaire, luzerne, maïs grain, colza)	Enquêtes CDA 08 2013
		Surface totale du SIC* : 2 230 ha	<u>Occupation du sol de la zone N2000</u> : - SAU* : 1 405 ha soit 63% de la surface totale de la zone N2000 avec 95 % de prairies (1335 ha) et 5 % de cultures (70 ha)	DREAL CA
		1 335 ha de prairies au total Résultats présentés sur un échantillon de 816 ha de prairies soit 61% du total	<u>Utilisation des Surfaces Toujours en Herbe (STH)</u> : <u>Entretien mécanisé</u> + de 90 % des prairies entretenues } Réalisation en avril	(CDA* 08 enquêtes 2013)

<p>1335 ha de prairies au total</p> <p>Résultats présentés sur un échantillon de 816 ha de prairies soit 61% du total</p>	<p>Rasette majoritairement ou herse de prairie Association avec un rouleau en prairie humide</p> <p>Fauche ou broyage des refus au cours de la saison de pâturage</p> <p><u>Surfaces pâturées uniquement (56 %)</u> (chez 94 % des exploitants enquêtés)</p> <p>Fertilisations minérales en avril pratiquées par 80 % des exploitants (en moyenne 50-60 UN (azote), 0-30 UP (phosphate)et 0-60 UK (potasse))</p> <p>Fertilisations minérales optionnelles au 15 juillet (30 à 60 UN (azote))</p> <p>Fumures organiques pratiquée par 45 % des exploitants (10 à 25 T de fumier tous les 1 à 5 ans)</p> <p><u>Surfaces fauchées et pâturées (38 %)</u> (chez 100 % des exploitants enquêtés)</p> <p>Fauche majoritairement en juin (étalée du 15 mai au 15 juillet) puis pâturage après un mois de repousse en moyenne.</p> <p>Fertilisations minérales en avril pratiquées par 70 % des exploitants (en moyenne 50-60 UN (azote), 0-30 UP (phosphate)et 0-60 UK (potasse))</p> <p>Fertilisations minérales assez fréquentes entre le 15 juin et le 1^{er} juillet (30 à 60 UN (azote)) = favorise la repousse avant pâturage</p> <p>Fumures organiques pratiquée par 70 % des exploitants (10 à 25 T de fumier tous les 1 à 5 ans ou 20 à 30 m³ de lisier tous les 1 ou 2 ans (20 % des exploitants))</p>	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		<p>70 ha de terres labourables</p>	<p><u>Utilisation des terres labourables (TL*) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les deux cultures les plus présentes sur le site sont le maïs ensilage et le blé d'hiver (97 % des surfaces) - le reste de l'assolement est constitué de prairies temporaires (3 % des surfaces) intégrées dans la rotation maïs/blé - le maïs grain peut être ensilé certaines années en cas de manque de fourrage - le labour est quasi systématique - 1/3 des surfaces en TL* sont drainées 	<p>(CDA* 08 enquêtes 2013)</p>
--	--	-------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

II.2. ACTIVITES FORESTIERES

➤ Méthodologie de diagnostic

Le travail de collecte et d'assemblage des données a été réalisé par la COFA*, qui gère la quasi-totalité des massifs forestiers du site Natura 2000. Les résultats ont ensuite été synthétisés dans le tableau 3 ci-dessous. Le diagnostic complet de la COFA* est présenté dans l'annexe 8 du présent Docob*.

➤ Synthèse des résultats

Tableau 3 : Activités humaines et occupation du sol pour la partie forestière du site

(la nomenclature des codes FSD* figure en Annexe 9).

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD*	Quantification	Qualification	Source
Zones forestières	160 : gestion forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 230 : chasse 501 : chemin 622 : randonnée	538,70 ha de surface forestière 3 principaux propriétaires forestiers 50 hectares de plantations résineuses 488 hectares de forêts feuillues	<p style="text-align: center;"><u>Fonction récréative</u></p> <p>Eloignés des grands centres urbains, les massifs ne connaissent pas de grandes fréquentation du public. La chasse est un loisir très important et bien ancré dans le secteur. Elle est souvent louée ou exercée par leur propriétaire. Des méthodes de suivi du grand gibier sont mises en place pour mieux suivre l'évolution des populations.</p> <p style="text-align: center;"><u>Gestion forestière</u></p> <p>Les deux massifs principaux sont gérés par un organisme de gestion et d'exploitation en commun (OGEC*) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les peuplements sont en général : <ul style="list-style-type: none"> o des mélanges futaie-taillis pour la majorité de la surface, o des plantations feuillues, o des plantations résineuses, o des peupleraies. <p>Les principales essences feuillues sont le chêne et le</p>	COFA*, 2013

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD*	Quantification	Qualification	Source
			<p>hêtre. Les feuillus précieux sont également bien représentés : frêne ; érables ; merisier.</p> <p>Les traitements actuels visent à conduire les peuplements vers la futaie irrégulière par bouquet. Le renouvellement des peuplements se fait essentiellement par régénération naturelle. Cela dit, les plantations sont souvent à prévoir en cas d'absence de semis. En cas de plantation, les essences choisies sont les feuillus adaptés aux conditions stationnelles.</p> <p style="text-align: center;"><u>Vente de bois</u></p> <p>Après marquage des coupes réalisé par l'OGEC* ou les propriétaires, les bois sont vendus en bloc et sur pied ou abattus façonnés débardés en bord de route.</p> <p>Les débouchés sont nombreux. Les grumes de bois d'œuvre ont une destination française ou étrangère (Belgique, Allemagne, Chine, ...). Le bois de chauffage est souvent attribué à façonner à des particuliers pour leur usage personnel. La commercialisation des produits ne pose donc aucun souci pour le moment.</p>	

II.3. AUTRES ACTIVITES HUMAINES

➤ Méthodologie du diagnostic

Les données nécessaires à l'analyse des autres activités humaines sur le SIC* ont été récoltées par le biais de différentes enquêtes :

- Rencontre directe ou entretien téléphonique avec les maires des communes, visant à recueillir des éléments relatifs aux planifications foncières, à l'assainissement et à l'alimentation en eau potable, ainsi que des informations sur les activités et associations agissant sur le site ;
- Une prise de contact a également été réalisée avec les services de l'Etat, associations et autres structures ciblées intervenant sur le SIC* afin qu'ils indiquent la nature de leurs activités en lien avec la zone ;
- enfin, certaines personnes ou structures ont été contactées directement afin de préciser et d'affiner les résultats.

➤ Synthèse des résultats

Tableau 4 : Autres activités humaines

(la nomenclature des codes FSD* figure en Annexe 9).

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD*	Quantification	Qualification	Source
Activités économiques	300 : exploitation de granulats	- Exploitation de gravières	Une gravière dans la zone Natura 2000, sur la commune de Vendresse (lieu dit « les longues Fauchées »). Exploitée par la société EUROVIA.	Mairie Vendresse
	411 : Usine	Sans objet	Aucune autre activité économique industrielle recensée sur le site même, quelques petites entreprises à proximité.	
Urbanisation	401 : zone urbanisées 403 : habitat humain dispersé	Aucun village au sein du site Natura 2000	Quelques bâtiments et habitations isolés au sein du site Natura 2000	IGN 2011

Aménagement foncier	150 : Remembrement	3 communes	Vendresse : remembrement dans les années 70 La Neuville à Maire : remembrement en 1954 Chémery-sur-Bar : remembrement en 1960	Mairie Vendresse, Conseil général 2012
Entretien des chemins, haies, fossés et cours d'eau	890 : autres changements des conditions hydrauliques induits par l'Homme	2 Associations syndicales Autorisées (ASA*)	ASA de la Bar moyenne I ASA de la Bar moyenne II	Chambre d'agriculture des Ardennes
Assainissement et eaux usées	701 : pollution de l'eau	1 schéma d'assainissement collectif et non collectif		
Infrastructures de transport et de communication	502 : route		Plusieurs routes traversent ou bordent le site Natura 2000 : la RD 12, la RD 333 et la RD 324	IGN* 2011.
Chasse	230 : chasse	6 groupements ou associations de chasseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Société de chasse du Donjon (Vendresse, Omont) - Groupement les Gaulois (Omont, Vendresse) - Groupement forestier de Mazarin (Omont, Vendresse) - Société de chasse communale la sauvegarde du gibier (La Neuville-à-Maire) - Société de chasse Denelles (Chémery-sur-Bar) - Société de chasse Chémery-sur-Bar (Chémery-sur-Bar) 	ONCFS*, com.pers.
Pêche	200 : pisciculture	Pisciculture du domaine de Vendresse	Une pisciculture, en lien avec le site touristique de Vendresse. Les étangs d'élevage piscicoles sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000.	
	220 : pêche de loisir	2 Associations agréées (AAPPMA)	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA « le Réveil du Canal » - AAPPMA « la Truite du Goujon » 	

Elles regroupent une centaine de pêcheurs au total.

			La Bar et le canal des Ardennes sont de 2 ^{ème} catégorie, le reste des cours d'eau est en 1 ^{ère} (peu représentée).	
Tourisme, loisirs	622	- Randonnée pédestre	- Pratique de la randonnée pédestre, parcours des crêtes préardennaises	CG08,* crêtes préardennaises
	609 : Autres complexe de sport et de loisir	- Domaine de Vendresse - Domaine de la Cassine	Le domaine de Vendresse est situé à proximité immédiate du périmètre du SIC*. Les bâtiments, qui servent pour l'accueil du public, hébergent également la colonie de Murin à oreilles échancrées citée dans le FSD* du site Natura 2000. Le domaine de la Cassine est constitué d'un ancien couvent et des ruines d'un château. Il accueille un spectacle de son et lumière, ainsi que d'autres manifestations culturelles plus ponctuelles.	
Autres activités	740 : Vandalisme	Dégradations sur les protections du principal site d'hibernation de chauves-souris du site Natura 2000	Suite à la pose d'un périmètre grillagé et d'une grille sur la carrière souterraine de Chémery-sur-Bar, plusieurs dégradations ont été constatées : grillage arraché ; grille cassée.	CENCA, com . pers. ReNard

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

III.1. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Le site Natura 2000 n° 98 « Site à chiroptères de la Vallée de la Bar », dans son ensemble, a été façonné par la rivière Bar. La partie alluviale, constituée essentiellement de terrains du Quaternaire est caractérisée par un relief peu marqué et homogène. Les inondations y sont régulières de la fin de l'automne jusqu'au printemps. Elles peuvent être relativement tardives. Les parties forestières sont essentiellement localisées sur des sols profonds, constitués de marne et d'argile. Plus ponctuellement, elles sont également localisées sur les zones de pente qui bordent la vallée.

Le climat est de type continental à influence océanique, avec des hivers relativement froids, un nombre de jours de gelée important. La pluviométrie est également marquée, avec près de 950 millimètres en moyenne de précipitation annuelle.

Enfin, peu avant l'entrée de la Bar dans le périmètre du site Natura 2000, au niveau de la station de Sauville, le cours d'eau est considéré comme en bon état écologique, même si la présence de molécules phytosanitaires y est relevée. A la sortie du site Natura 2000, au niveau de la station de Cheveuges, le cours d'eau est également considéré comme en bon état écologique.

Tableau 5 : Synthèse des données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Source
Climat	1 aire biogéographique 1 type de climat	La vallée de la Bar est réputée pour avoir un climat conforme au reste du département des Ardennes. Elle bénéficie d'un climat océanique « dégradé » avec des influences continentales. <u>Données climatologiques moyennes</u> (station de référence : Charleville-Mézières) - Température minimale : 4.8°C - Température maximale : 14,6°C - Température moyenne : 9.6°C - Pluviométrie annuelle : 942.6 mm - Nombre de jours de pluie : 132	Météo France 2013

Géologie	2 ères géologiques : secondaires et quaternaires	Le SIC* repose sur deux principaux types de substrat : - des alluvions anciennes et récentes du quaternaire - des argiles compactes, marnes et calcaire à oolithes ferrugineuses	BRGM, BD SCANN GEOL®
Topographie	Altitude minimale : 158 m Altitude maximale : 240 m	Le périmètre du site Natura 2000 englobe, pour une grande partie, le lit majeur de la Bar. En conséquence, cette zone est très plate. Les parties forestières ont un relief parfois plus marqué, lorsqu'elles occupent les coteaux de la vallée.	IGN SCAN 25 ®
Hydrographie	La Bar et ses affluents, canal des Ardennes	Le cours d'eau principal, la Bar, traverse le site en s'écoulant du sud vers le nord. La rivière a fait l'objet de nombreux travaux durant les décennies passées et n'évolue plus librement que par endroit. Elle est bordée, sur une partie de son cours, par le canal des Ardennes, qui traverse également le site du nord au sud. Les inondations sont fréquentes sur l'ensemble de la vallée.	IGN SCAN 25 ®
Hydrométrie et hydrologie	Deux stations de mesures sur la Bar, une à l'entrée du site Natura 2000 à Sauville et une peu après au niveau de Cheveuges	Station de référence : Cheveuges <u>Etat écologique global 2011 : bon état</u> - Etat physicochimique : bon - Etat biologique (IBG) : bon - Etat chimique 2010 : bon La Bar est soumise à des variations de débit importantes et brutales : les débits dépassent les 10 m ³ /s en hivers alors que les débits d'étiage avoisinent 3,5 m ³ /s.	DREAL CA et HYDRO MEDDLT 2012

III.2. ESPECES FAUNISTIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les différents inventaires et recherches bibliographiques menés pour l'élaboration du Docob ont permis de recenser 13 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Parmi ces 13 espèces, les chiroptères sont prépondérants (6 espèces), suivi de l'ichtyofaune* (3 espèces). Les autres groupes faunistiques ne sont représentés que par une ou deux espèces. L'ensemble est présenté dans le tableau 6 page suivante.

Particularité du site, il comprend pour les chiroptères, en plus des terrains de chasse, 2 gîtes d'hibernation : les ruines du château de la Cassine et la carrière souterraine de Chémery-sur-Bar ; ainsi que 4 sites de reproduction : 1 colonie de Murin à oreilles-échancrées dans le Domaine de Vendresse et 3 colonies de Petit rhinolophe (Eglise de Vendresse, Eglise de Chémery-sur-Bar et Couvent des cordeliers à Vendresse).

Une espèce, signalée dans le FSD*, n'a pas été observée depuis plus de 15 ans dans les Ardennes. Il s'agit du Murin des marais. Au vu de son statut en France et en Europe, ainsi que des recherches déjà menées ailleurs dans le département, il convient donc de considérer cette espèce comme disparue du site Natura 2000.

Suite à ces résultats, une proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données est présentée dans le tableau 7 page 37.

Enfin, l'intégralité des observations d'espèces d'intérêt communautaire dont la localisation est disponible est présentée dans la figure 6 page 36.

Tableau 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000

Légende :

Estimation de la population : c : couple i : individu P : présence, mais effectifs non évalués
? : espèce non observée lors des inventaires, mais présence historique connue et milieux restant favorables à l'espèce.

Tendance évolutive : ++ : population en forte hausse + : population en hausse 0 : population stable
- : population en baisse -- : population en forte baisse ? : tendance inconnue

Etat de conservation : 😊 : favorable 😐 : moyen 😞 : mauvais ? : inconnu **NE** : non évalué (espèce présente en effectifs trop faibles ou de manière trop irrégulière)

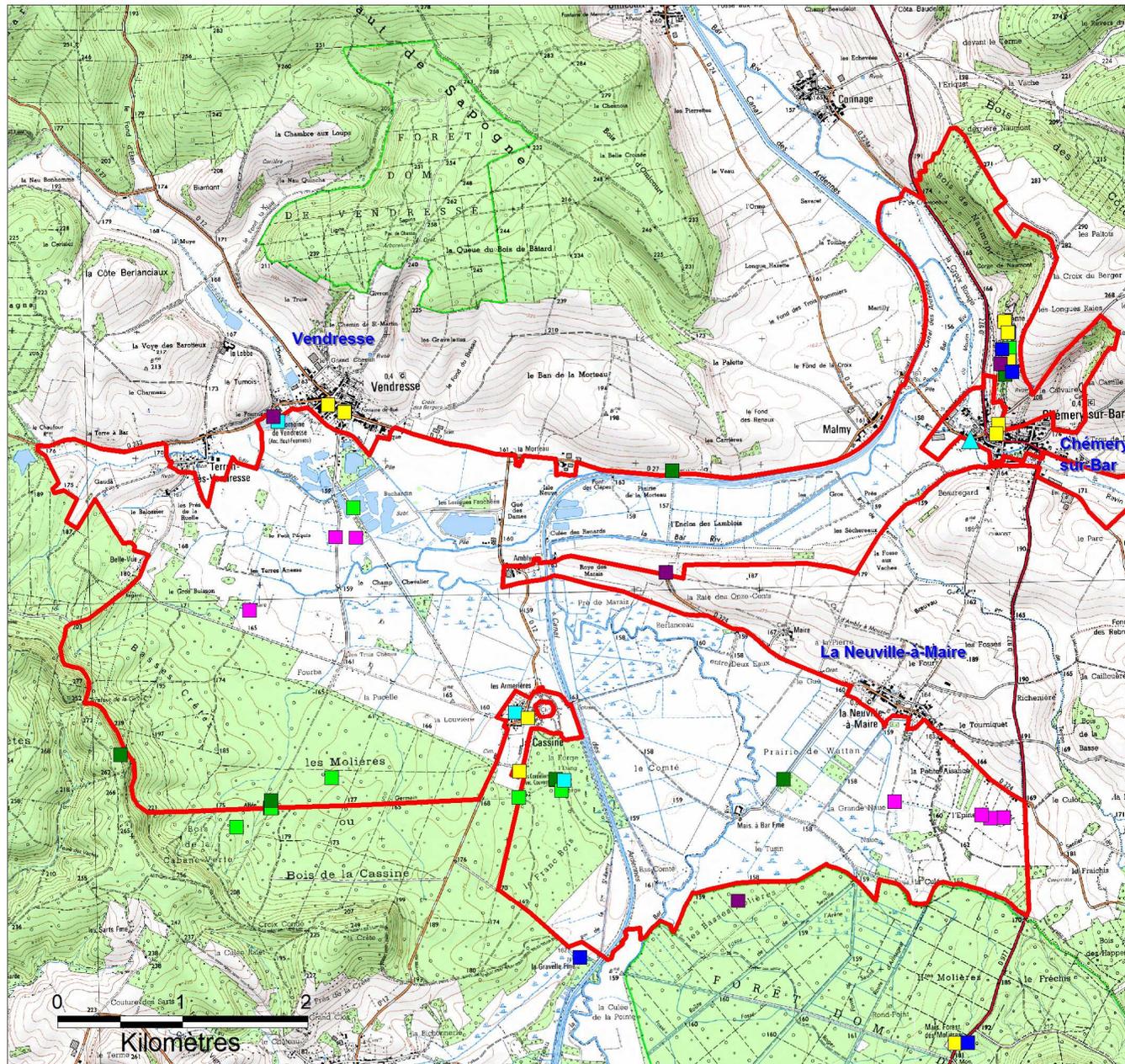
Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Estimation de la population	Type de milieu, habitat d'espèce	Tendance évolutive	Structure et fonctionnalité de la population	Etat de conservation
Chiroptères						
Petit rhinolophe	1303	10-20 (hibernation) 300-350 (reproduction)	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	++	Les colonies de reproduction semblent connectées entre elles. Plusieurs autres sites de faible importance sont connus à proximité du site Natura 2000, celui-ci jouant probablement le rôle de « réservoir ». Les effectifs sont en augmentation assez forte depuis plusieurs années. Les sites d'hibernation de l'espèce sont en revanche méconnus.	
Grand rhinolophe	1304	60-100 (hibernation) 0 (reproduction)	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	+	Espèce présente en hiver dans la grande carrière souterraine, avec un effectif important pour le département et la région. Présence estivale plus ponctuelle. Pas de colonie de reproduction connue Les effectifs sont en augmentation modérée depuis plusieurs années.	
Barbastelle d'Europe	1308	P	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	?	Les opérations de captures et de recherches réalisées pour le diagnostic écologique ont montré que l'espèce est bien présente au sein des massifs forestiers du site N2000. Les connaissances restent cependant trop lacunaires pour évaluer les populations et le statut de conservation de l'espèce. La grande carrière de Chémery-sur-Bar est également un site d'accouplement important pour l'espèce.	?
Murin à oreilles échancrées	1321	5-10 (hibernation) 100-120 (reproduction)	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	0	La colonie de reproduction du site N2000 connaît une évolution fluctuante de ses effectifs. Ces derniers semblent cependant stables sur plusieurs années. La pérennité de la colonie n'est pas assurée aujourd'hui. Les sites d'hibernation ne sont actuellement pas connus, les effectifs présents en hiver dans la grande carrière étant très faibles.	

Murin de Bechstein	1323	P	Bocage, forêt et souterrain	?	<p>Les opérations de captures et de recherches réalisées pour le diagnostic écologique ont montré que l'espèce est bien présente au sein des massifs forestiers du site Natura 2000. Les connaissances restent cependant trop lacunaires pour évaluer les populations et le statut de conservation de l'espèce.</p> <p>La grande carrière de Chémery-sur-Bar est également un site d'accouplement important pour l'espèce.</p>	?
Grand murin	1324	10-20 (hiver) 0 (reproduction)	Prairie, forêt, bâtiment et souterrain	?	<p>Espèce peu contactée sur le site Natura 2000, quelques individus en hibernation et en transit estival.</p> <p>Pas de colonie de reproduction connue. Données trop lacunaires pour évaluer les populations et le statut de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000.</p>	NE
Murin des marais	1318	0	Grands cours d'eau, forêt, souterrains	?	Espèce disparue des Ardennes.	NE
Amphibiens						
Triton crêté **	1193	P	Mare, bocage, forêt	?	<p>L'espèce a été observée en deux endroits au sein du site Natura 2000, dans des mares prairiales en bordure de boisement.</p> <p>La pérennité de l'espèce ne sera assurée que par la conservation et l'entretien d'un réseau de mares prairiales.</p>	😊
Odonates						
Agrion de Mercure **	1044	P	Cours d'eau et fossés ensoleillés, à eau courante, peu pollués et avec une végétation aquatique très développée.	?	L'espèce a été observée lors des inventaires pour le diagnostic écologique. Les populations faibles, ainsi que le peu de milieux favorables ainsi que la vulnérabilité de ces derniers induisent un mauvais état de conservation de l'espèce	😞

Lépidoptères						
Cuivré des marais	1060	P	Prairie avec présence de <i>Rumex sp.</i> pour le développement de la chenille et prairie avec présence de plantes nectarifères pour l'alimentation des adultes.	?	Présence de l'espèce sur le site, notamment au niveau des prairies de la Cassine. L'espèce n'a pas été observée en 2013. Toutefois, les prairies abritant les plantes hôtes de l'espèce, à savoir <i>Rumex sp.</i> , sont encore relativement bien présentes sur le site Natura 2000. Le site présente donc un fort potentiel d'accueil pour l'espèce. D'autre part, les populations de Cuivré des marais fonctionnant en métapopulations*, il est possible qu'il ne se reproduise pas tous les ans sur le secteur d'étude.	NE
Poissons						
Lamproie de planer**	1196	P	Milieux aquatiques, eaux courantes.	?	Ces trois espèces ont été contactées sur la Bar à l'occasion des pêches électriques.	Fédération dép. pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Bouvière**	1134	P		?		
Chabot**	1163	P		?		

** espèce non signalée dans le FSD* mais observée lors des inventaires naturalistes pour le diagnostic écologique ou issue d'une bibliographie récente ou communiqué par une source extérieure.

Document d'Objectifs du site
n° 98 "Site à chiroptères
de la Vallée de la Bar



Légende

Site 98

Espèces :

- Murin de Bechstein
- Grand rhinolophe
- Petit rhinolophe
- Grand murin
- Barbastelle
- Murin à oreilles échancrées
- Triton crêté
- ▲ Agrion de Mercure



SCAN25 (R) (c) IGN Paris (c)
DREAL CA - Protocole MEDDAT - MAP - IGN
Cartographie : ReNard

Figure 6 : Localisation des observations récentes d'espèces d'intérêt communautaire au sein et à proximité du site Natura 2000

Tableau 7 : Proposition d'actualisation du FSD* pour les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000

Légende :

Estimation de la population : i : individu P : présence, mais effectifs non évalués
? : espèce non observée lors des inventaires, mais présence historique connue et milieux restant favorables à l'espèce.

% de la population nationale : A : 100% > p > 15% B : 15% > p > 2% C : 2% > p > 0 % D : présence non significative
NE : Non évaluable

Espèces	Population	% de la population nationale	Isolement de la population	Qualité des données	Valeur globale du site pour l'espèce
Chiroptères					
Petit rhinolophe	10-20 i (hibernation) 300-350 i (reproduction)	C	Non isolée	Bonne	Bonne
Grand rhinolophe	60-100 i (hibernation) 0 (reproduction)	C	Non isolée	Bonne	Bonne
Barbastelle d'Europe	P	NE	Non isolée	Moyenne	NE
Murin à oreilles échancrées	5-10 i (hibernation) 100-120 i (reproduction)	C	Non isolée	Bonne	Bonne
Murin de Bechstein	P	NE	Non isolée	Moyenne	NE
Grand murin	10-20 i (hiver) 0 (reproduction)	D	Non isolée	Bonne	Bonne
Murin des marais	Espèce disparue				
Amphibiens					
Triton crêté	P	NE	NE	Mauvaise	NE
Odonates					
Agrion de Mercure	P	D	NE	Mauvaise	Mauvaise

Lépidoptères					
Cuivré des marais	P	NE	NE	Mauvaise	NE
Poisson					
Lamproie de Planer	P	NE	Non-isolée	Mauvaise	NE
Bouvière	P	NE	Non-isolée	Mauvaise	NE
Chabot	P	NE	Non-isolée	Mauvaise	NE

III.3. FLORE ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➤ Flore d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site Natura 2000 en 2013. Toutefois, deux espèces inscrites sur la Liste rouge régionale des espèces menacées de Champagne-Ardenne ont été observées sur la zone d'étude : la **Stellaire des marais** (*Stellaria palustris*) et la **Grande berle** (*Sium latifolium*).

D'autre part, l'**Ophioglosse commune** (*Ophioglossum vulgatum*), espèce également inscrite sur la Liste rouge régionale, était encore présente il y a encore quelques années sur le site Natura 2000 (*Bizot A., comm. pers.*).

➤ Habitats d'intérêt communautaire

Parmi le complexe prairial qui compose le site, trois habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés en 2013 :

- les prairies fauchées collinéennes* à submontagnardes, mésophiles*, mésotrophiques* ;
- les mégaphorbiaies* mésotrophes collinéennes* ;
- les mégaphorbiaies* eutrophes* des eaux douces.

Les deux formations de mégaphorbiaies* sont ponctuelles sur le site Natura 2000 et de ce fait ne figurent pas sur la cartographie des habitats (figure 7 page 42). En effet, elles se localisent principalement au niveau de fossés et dépressions, ou en marge de prairies et de boisements, parfois en mosaïque avec des magnocariçaies* ou des végétations à Baldingère (*Phalaris arundinacea*).

En ce qui concerne les prairies mésophiles de fauche, celles-ci sont assez rares sur la zone d'étude. En effet, les prairies de fauche stricte (qui semblent faire l'objet d'aucun pâturage au cours de l'année), occupent moins de 1% de la surface totale des milieux prairiaux (prairies de fauche et pâturées, hygrophiles* à mésophiles*). De plus, l'état de conservation de ces prairies peut être considéré comme altéré du fait d'un niveau trophique assez élevé, ce qui en fait des milieux relativement vulnérables.

Cependant, le complexe prairial du site est nettement dominé par des prairies de type atlantique et subatlantique (Code Corine : 37.2) qui ne figurent pas dans la liste des habitats de la directive mais qui figurent sur la liste rouge des habitats de Champ-Ard. En effet ce type de prairie qui n'est pas très rare à l'échelle européenne, est en voie de disparition rapide dans notre région, en proie au drainage et à la conversion en culture. De plus, il constitue l'habitat principal de reproduction pour de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire (râle des genêts, cuivré, etc) et le terrain de chasse des chiroptères du site.

Au sein du complexe forestier du site d'étude, 5 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés en 2013 (figure 7 page 42). Parmi ces habitats, un est classé comme prioritaire à l'échelle européenne, il s'agit de l'aulnaie-frênaie des zones de source.

- La hêtraie à Aspérule odorante collinéenne*,

- La hêtraie-chênaies acidiphile collinéenne,
- La hêtraie calcicole médio-européenne,
- La chênaie pédonculée ou chênaie charmaie subatlantique et médio-européenne,
- L'aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières → Habitat prioritaire.

On remarquera que l'essentiel des zones forestières est concerné par ces habitats d'intérêt communautaire, ce qui illustre la richesse et la diversité des forêts du site Natura 2000. Ces habitats sont répandus, dans un état de conservation satisfaisant, à l'exception de quelques parcelles enrésinées. La gestion forestière actuellement pratiquée n'est pas de nature à remettre en cause le bon état de conservation de ces habitats. En revanche, l'aulnaie-frênaie n'est présente que sur une très faible surface du site Natura 2000. Cet habitat est en partie occupé par des plantations de peuplier, ce qui tend à amoindrir son état de conservation.

Tableau 8 : liste des espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000

Légende :

Tendance évolutive : ++ : surface en forte hausse + : surface en hausse 0 : surface stable
 - : surface en baisse -- : surface en forte baisse ? : tendance inconnue

Etat de conservation : 😊 : favorable 😐 : moyen 😞 : mauvais ? : inconnu **NE** : non évalué (habitat présent de manière aléatoire, ou sur une surface trop faible trop faible)

Superficie relative (en % vis-à-vis du national): A : 100% > p > 15% B : 15% > p > 2% C : 2% > p > 0 % D : présence non significative NE : Non évaluable

Valeur global du site pour l'Habitat : Excellente Bonne Mauvaise

Désignation	Code Natura 2000	Type de milieu, habitat d'espèce	Tendance évolutive	Etat de conservation	Qualité de la donnée	Superficie relative	Valeur globale du site pour l'habitat
Habitats ouverts et prairiaux							
Prairie fauchée collinéenne* à submontagnarde*, mésophile*, mésotrophique*	6510	Prairies mésophiles de fauche	?	😐	Bonne	C	Mauvaise
Mégaphorbiaie* mésotrophe* collinéennes*	6430.1	Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés	0	😊	Bonne	D	Mauvaise

Mégaphorbiaie* eutrophe* des eaux douces	6430.4	Mégaphorbiaies eutrophes à Ortie dioïque	0		Bonne	D	Mauvaise
Habitats forestiers							
Hêtraie à luzule collinéennes médio-européennes	9110	Forêt feuillue	0		Bonne	C	Bonne
Hêtraie à Aspérule odorante collinéenne	9130	Forêt feuillue	0		Bonne	C	Bonne
Hêtraie calcicole médio- européenne	9150	Forêt feuillue	0		Bonne	C	Bonne
Chênaie pédonculée ou chênaie charmaie subatlantique et médio- européenne	9160	Forêt feuillue	0		Bonne	C	Bonne
Aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières-Habitat Prioritaire	91E0	Forêt feuillue	0		Bonne	C	Mauvaise

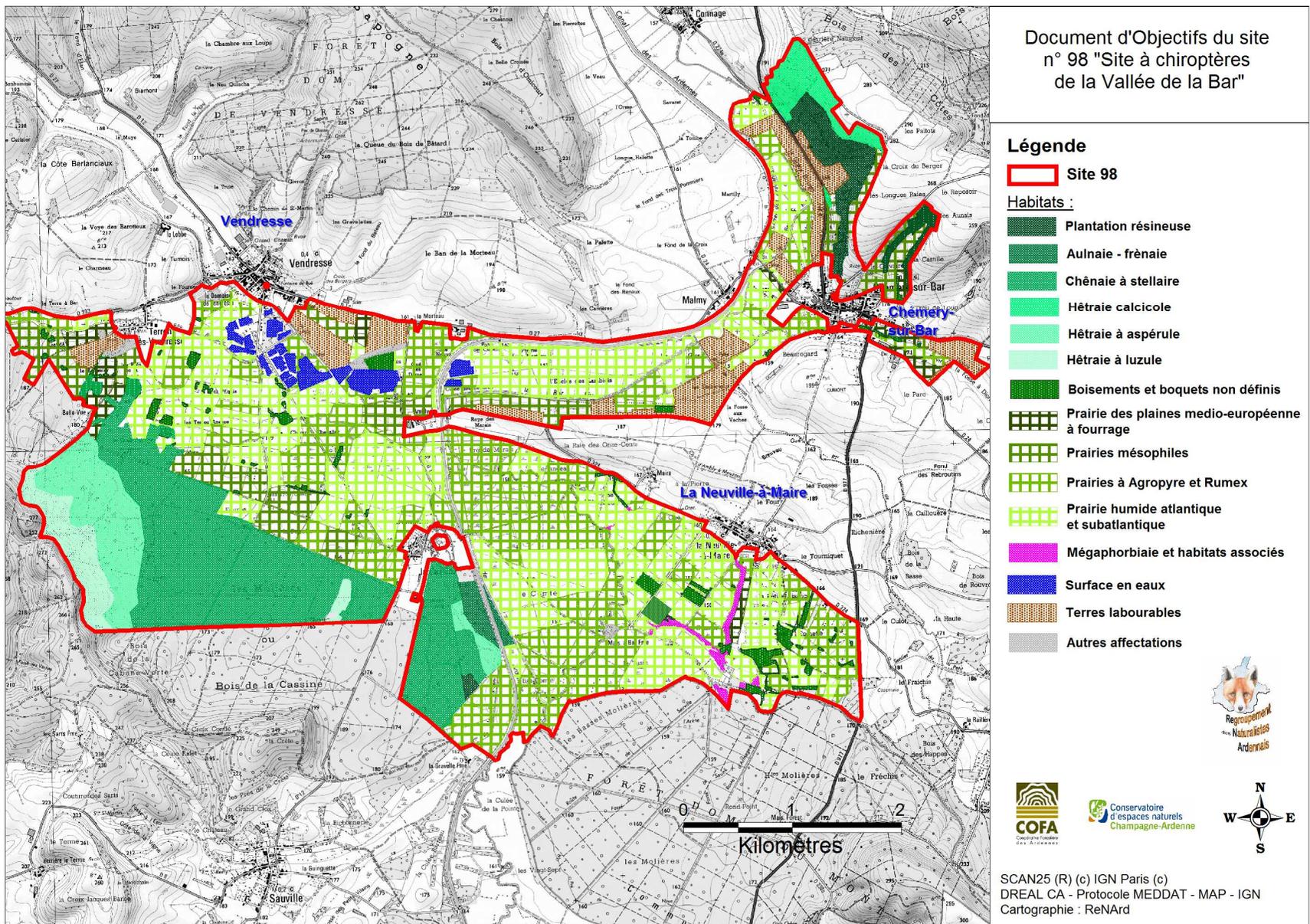


Figure 7 : Cartographie des habitats du site Natura 2000
(Source : CENCA et COFA)

III.4. AUTRES ESPECES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES

Le site Natura 2000 n°98 présente une richesse faunistique et floristique intéressante. Un grand nombre d'espèces patrimoniales, qu'il s'agisse d'oiseaux, d'insectes ou de mammifères y est recensé, et notamment des espèces inféodées aux milieux ouverts ou forestiers, humides, bien présents sur le site. La liste, probablement très incomplète, de ces espèces est présentée dans le tableau 9 ci-dessous. Cette recherche ne s'est basée que sur des mentions postérieures au 01/01/2012.

Tableau 9 : Espèces patrimoniales recensées au sein du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Source
Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	14 espèces	Râle des genêts, Marouette ponctuée, Grande aigrette, Cigogne noire, Cigogne blanche, Bernache nonette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Pluvier doré, Hibou des marais, Pic noir, Pic mar, Pie-grièche écorcheur... <i>(liste non exhaustive)</i>	FCA* 2013 ; ReNArd* 2013 Directive 2009/147/CE
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive « Habitats »	12 espèces de mammifères 1 espèce de reptiles 1 espèce d'amphibiens	Mammifères : Chat sauvage + 11 espèces de chauves-souris (Murin à moustaches, Murin de Brandt, Murin d'Alcatheo, Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Oreillard gris, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule commune, Noctule de Leisler). Reptiles : Lézard des souches. Amphibiens : Grenouille agile.	FCA* 2013 ; ReNArd* 2013 ; Directive 92/43/CEE
Autres espèces végétales patrimoniales (citées sur les listes rouges régionales et nationales et/ou protégées au niveau national)	12 espèces	Seules deux espèces ont été observées lors des prospections de terrain en 2013 : la Stellaire des marais et la Grande berle. Des communications personnelles, ainsi que des données bibliographiques issues des fiches ZNIEFF, mentionnaient également l'Ophioglosse commune et le Pâturin des marais, au sein de certaines prairies, la Grande douve, au niveau des fossés, la Campanule cervicaria, le Limodore avorté, la Cuscute à petites feuilles, l'Euphrase jaune, l'Orobanche du thym, l'Orobanche de la germandrée et le Calamagrostide faux-roseau, au sein des bois et forêts.	CENCA 2013 ; BIZOT A. 1998/2013 (comm. pers.); Fiches ZNIEFF 1998/2000

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Source
Autres espèces animales patrimoniales (citées sur les listes rouges régionales et nationales et/ou protégées au niveau national et/ou citées en annexe IV de la Directive « Habitats »)	<p>15 espèces d'oiseaux</p> <p>6 espèces de mammifères</p> <p>6 espèces d'amphibiens</p> <p>1 espèce de reptiles</p> <p>1 espèce d'invertébrés **</p>	<p>Oiseaux : Grue cendrée, Chevêche d'Athéna, Courlis cendré, Bécassine des marais, Tadorne de Belon, Faucon crécerelle, Tarier des prés, Phragmite des joncs, Pouillot siffleur, Bouvreuil pivoine, Moineau friquet, Pie-grièche grise, Grimpereau des bois, Effraie des clochers, ...</p> <p>Mammifères : Ecureuil roux, Hérisson d'Europe, Martre, Musaraigne aquatique, Putois d'Europe, Hermine.</p> <p>Amphibiens : Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Triton alpestre, Triton ponctué, Triton palmé.</p> <p>Reptiles : Couleuvre à collier</p> <p>Invertébrés * : Azuré de l'Esparcette</p> <p>Poisson : non traités</p>	<p>FCA 2013 ; DIREN 2007 UICN <i>et al.</i> 2009 UICN <i>et al.</i> 2011</p>

** données très fragmentaires.

III.5. ANALYSE ECOLOGIQUE ET HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES

Plusieurs paramètres ont été étudiés dans le cadre de l'analyse écologique des espèces du site Natura 2000. La présente analyse ne concerne que les espèces et les habitats inscrits à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE. Le Murin des marais, en raison de son caractère « disparu » du site Natura 2000, en a été volontairement exclu.

➤ Paramètres retenus

Intérêt du site Natura 2000 pour la conservation des espèces et des habitats

Il s'agit de déterminer l'importance qu'a le site Natura 2000 pour la préservation de chacune des espèces et des habitats étudiés. L'intérêt du territoire pour chacun a été évalué sur la base de leur statut biologique sur le site (reproduction, hibernation, de passage...) et à partir des constats de terrain effectués par les naturalistes. Trois niveaux d'intérêt ont été définis : fort, moyen, faible.

Vulnérabilité des espèces à l'évolution de leur habitat

Certaines espèces ont des exigences biologiques assez larges et se satisfont de milieux variés, alors que d'autres sont très exigeantes du point de vue de leur habitat et se révèlent très sensibles à son évolution. La vulnérabilité d'une espèce à l'évolution de son habitat correspond ainsi à son degré de tolérance à cette évolution. Trois niveaux de vulnérabilité ont été définis d'après la bibliographie : forte, moyenne, faible. (Remarque : la vulnérabilité des espèces à l'évolution de leur habitat est considérée au regard de leur statut biologique sur le site).

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale d'une espèce ou d'un habitat est une appréciation de son « importance ». Plus elle est grande, plus il est nécessaire de mettre en place des mesures visant à la protéger ou à protéger son habitat (cas des espèces). Cette évaluation est réalisée à dire d'expert dans le cadre de ce Docob*, faute d'éléments suffisants pour réaliser cette expertise autrement.

➤ Hiérarchisation des espèces et des habitats du site N2000

L'état des lieux a porté sur les habitats et les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ». Certaines de ces espèces n'ont pas été observées au cours des inventaires, voire depuis plusieurs années (Cuivré des marais) ; d'autres n'y sont présentes que de manière ponctuelle (Agrion de Mercure, mégaphorbiaie*) ou d'autre de manière régulière (Petit rhinolophe).

Les espèces ont donc été hiérarchisées à partir des trois critères cités ci-dessus : intérêt du site Natura 2000 pour leur conservation, vulnérabilité à l'évolution de leur habitat et valeur patrimoniale. Il s'agit en fait de déterminer le niveau d'enjeu pour chaque habitat et chaque espèce et de savoir lesquels doivent bénéficier de mesures de gestion/conservation de manière prioritaire. Les habitats et les espèces étudiés ont ainsi été classés en trois catégories :

- **Classe 1 : espèces/habitats à fort enjeu, prioritaires.** Il s'agit des espèces ou d'habitats présentant une grande valeur patrimoniale et/ou une forte vulnérabilité et pour lesquels le site Natura 2000 peut présenter un fort intérêt de conservation. Ils ou elles font l'objet d'une analyse approfondie : exigences écologiques, menaces, facteurs favorables. C'est à partir de ces espèces que seront ensuite définis les grands objectifs de développement durable et les mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.
- **Classe 2 : espèces/habitats à enjeu moyen.** Ces espèces et ces habitats ont une valeur patrimoniale et/ou une vulnérabilité plus faible ou ne représentent qu'un intérêt de conservation moindre pour le site Natura 2000. Ils ou elles bénéficieront des mesures prises en faveur des espèces de classe 1.
- **Classe 3 : espèces/habitats à faible enjeu.** Ce sont les espèces à valeur patrimoniale et vulnérabilité faible, pour lesquelles le site n'a pas de rôle majeur à jouer (espèces/habitats commun(es) ou au contraire anecdotiques, disparus). Ces espèces bénéficieront également des mesures prises en faveur des espèces de classe 1.

III.5.1. ESPECES

Tableau 10 : Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

Légende

Intérêt du site pour la conservation de l'espèce : ●●● fort ●● moyen ● faible

Vulnérabilité de l'espèce à l'évolution de son habitat : ◆◆◆ forte ◆◆ moyenne ◆ faible

Valeur patrimoniale : +++ forte ++ moyenne + faible

Niveau d'enjeu : 1 fort 2 moyen 3 faible

Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Intérêt du site Natura 2000	Vulnérabilité à l'évolution des habitats	Valeur patrimoniale	Niveau d'enjeu
Chiroptères					
Petit rhinolophe	1303	●●●	◆◆◆	+++	1
Grand rhinolophe	1304	●●●	◆◆◆	+++	1
Barbastelle d'Europe	1308	●●	◆◆◆	+++	1
Murin à oreilles échancrées	1321	●●●	◆◆◆	+++	1

Murin de Bechstein	1323	●●	◆◆◆	+++	1
Grand murin	1324	●	◆◆	++	2
Amphibiens					
Triton crêté	1166	●●	◆◆◆	+++	1
Odonates					
Agrion de Mercure	1044	●	◆◆	++	2
Lépidoptères					
Cuivré des marais	1060	●●	◆◆◆	++	2
Poissons					
Lamproie de Planer	1196	●●	◆◆	++	2
Bouvière	5339	●●	◆◆	++	2
Chabot	1163	●●	◆◆	++	2

III.5.2. HABITATS

Tableau 11 : Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

Légende

Intérêt du site pour la conservation de l'habitat : ●●● fort ●● moyen ● faible

Vulnérabilité de l'habitat : ◆◆◆ forte ◆◆ moyenne ◆ faible

Valeur patrimoniale : +++ forte ++ moyenne + faible

Niveau d'enjeu : 1 fort 2 moyen 3 faible

Habitat	Code Natura 2000	Surface totale au sein du site	Intérêt du site Natura 2000	Vulnérabilité	Valeur patrimoniale	Niveau d'enjeu
L'aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières	91E0	12.44 ha	●	◆◆◆	+++	1

Habitat	Code Natura 2000	Surface totale au sein du site	Intérêt du site Natura 2000	Vulnérabilité	Valeur patrimoniale	Niveau d'enjeu
Chênaie pédonculée ou chênaie charmaie subatlantique et médio-européenne	9160	308.62 ha	●●	◆	++	2
Hêtraie calcicole médio-européenne	9150	33.81 ha	●●	◆	++	2
Hêtraie à Aspérule odorante collinéenne	9130	86.62 ha	●●	◆	++	2
Hêtraie à luzule collinéenne médio-européenne	9110	47.19 ha	●●	◆	++	2
Prairie fauchée collinéenne à submontagnarde, mésophile, mésotrophique	6510	38.98 ha	●●	◆◆◆	++	1
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	6430.1	11.00 ha	●	◆◆	+	3
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	6430.4	Non mesuré	●	◆◆	+	3

III.6. EXIGENCE ECOLOGIQUE

Les différentes exigences biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ont été établies à partir de la bibliographie existante ainsi que des connaissances des naturalistes locaux. Plusieurs espèces proches, en particulier les chiroptères, possèdent généralement une ou plusieurs exigences écologiques communes. Dans ce cas de figure, elles sont regroupées dans le tableau 12 ci-dessous. Concernant les habitats d'espèce, le réseau bocager, ainsi que le réseau de mares, jouent un rôle important pour les espèces prioritaires du site. Ces réseaux ont été cartographiés et sont présentés dans la figure 8 page 51.

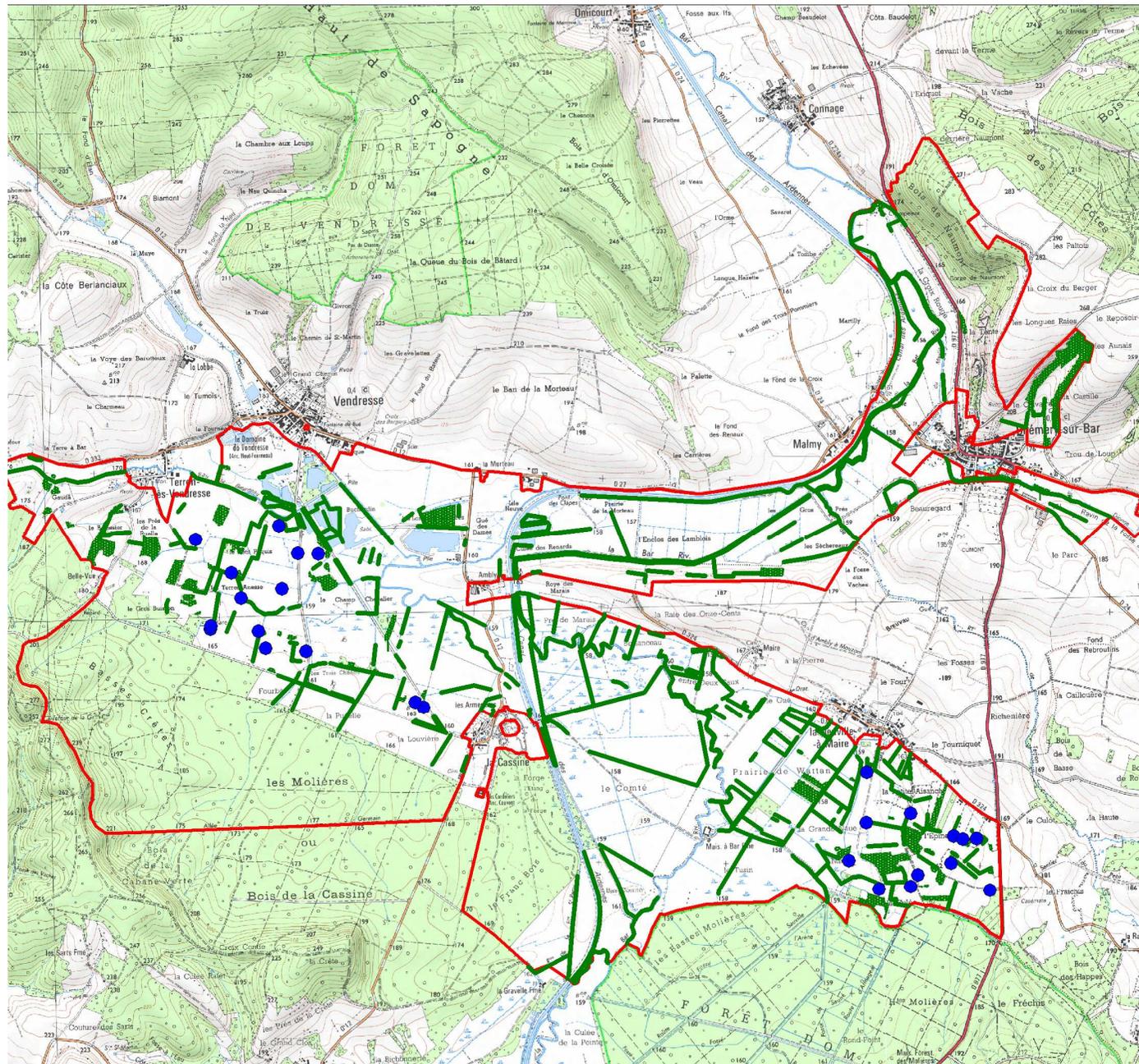
III.6.1 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 12 : Synthèse des exigences écologiques pour les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000

Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Habitat de l'espèce	Exigence écologique
Chiroptères			
Petit rhinolophe	1303	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	<ul style="list-style-type: none"> - Gîte d'hibernation tranquille, à température (10°C) et hygrométrie (>70%) stables, - Gîte de reproduction non dérangés, - Disponibilité importante en proies (insecte), - Paysage structuré et diversifié (bocage).
Grand rhinolophe	1304		
Grand murin	1324		
Murin à oreilles échancrées	1321		
Barbastelle d'Europe	1308	Prairie, bocage, forêt, bâtiment et souterrain	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité importante en proies (insecte), - Terrains de chasse (forêt et bocage) structurés et diversifiés, - Disponibilité en gîte de reproduction (arbres à cavité) importante.
Murin de Bechstein	1323	Bocage, forêt et souterrain	
Amphibiens			

Triton crêté	1193	Mares, bocage et forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de sites cohérents pour la reproduction de l'espèce, - Site de reproduction (mare) ensoleillé, sans poisson et avec une forte végétation aquatique, - Corridors écologiques entre site de reproduction et d'hibernation.
Odonates			
Agrion de Mercure	1044	Cours d'eau	Cours de faible largeur à courant modéré, ensoleillé, avec développement d'une forte végétation à tige tendre : cresson, véronique, etc.
Lépidoptères			
Cuivré des marais	1060	Prairies, mégaphorbiaies	Prairies avec présence de <i>Rumex sp.</i> pour le développement de la chenille et prairies avec présence de plantes nectarifères pour l'alimentation des adultes.
Poissons			
Lamproie de Planer	1196	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne qualité d'eau, - Accessibilité aux sites de reproduction, - Un cours d'eau naturel et diversifié présentant des banquettes vaseuses, du sable et gravier pour la reproduction.
Bouvière	1134	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux stagnantes ou peu courantes, claires et peu profondes et des substrats sablo-limoneux, - présence est liée à celle des mollusques bivalves pour la ponte.
Chabot	1163	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne qualité d'eau - Un cours d'eau naturel et diversifié présentant un fond avec de nombreux rochers et bancs de gravier.

Document d'Objectifs du site
n° 98 "Site à chiroptères
de la Vallée de la Bar"



Légende

-  Site Natura 2000
-  Haies et alignements d'arbres
-  Bosquets
-  Mares



SCAN25 (R) (c) IGN Paris (c)
DREAL CA - Protocole MEDDAT - MAP - IGN
Cartographie : ReNard

Figure 8 : Cartographie du réseau bocager et des mares du site Natura 2000

III.6.2. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 13 : synthèse des exigences écologiques pour les habitats d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Exigences écologiques
L'aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières	91E0	Cet habitat occupe le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On le retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements.
Chênaie pédonculée ou chênaie charmaie subatlantique et médio-européenne	9160	Sols hydromorphes ou à très bonnes réserves en eaux. Le substrat correspond à des limons ou à des colluvions argileuses et limoneuses ou encore, à des altérites argileuses ou de roches siliceuses peu désaturées.
Hêtraie calcicole médio-européenne	9150	Sols riches en calcaire (ou au moins en calcium) en situation chaude (bilan hydrique déficitaire)
Hêtraie à Aspérule odorante collinéenne	9130	Sols riches en calcaires ou sur des limons peu désaturés
Hêtraie à luzule collinéenne médio-européenne	9110	Sols pauvres en éléments minéraux et acides
Prairie fauchée collinéenne à submontagnarde, mésophile, mésotrophique	6510	Fauche avec 0 amendement
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	6430.1	Fauche annuelle pour éviter l'embroussaillage, pas d'amendement
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	6430.4	Fauche annuelle pour éviter l'embroussaillage

III.7. FACTEURS DEFAVORABLES POUR LA CONSERVATION DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SITE NATURA 2000

Quatre grands types de menaces pèsent ou peuvent peser sur les espèces ou les habitats prioritaires du site Natura 2000 :

- La modification des pratiques agricoles : de la conversion des herbages en cultures à l'intensification des amendements, en passant par l'avancement des dates de fauche, la suppression des haies, le drainage des prairies ou l'utilisation de pesticides. L'intensification et la modification des pratiques agricoles entraînent la disparition des habitats de reproduction ou de chasse favorables à de très nombreuses espèces.
- Une gestion sylvicole inadaptée : les forêts du site Natura 2000 sont dans leur très grande majorité gérées dans un objectif de production. Si cette exploitation venait à s'intensifier, ou à privilégier la plantation et l'exploitation de peuplements exogènes, il pourrait en résulter une incidence forte sur les espèces et les habitats liés au milieu forestier.
- L'artificialisation et la dégradation des rivières : la rectification ou l'enrochement des berges, les travaux visant à « réguler les crues » ou encore la pollution liée à l'utilisation d'amendements azotés sont à l'origine d'une perte de sites favorables pour les espèces liées au cours d'eau.
- Dérangement et vandalisme : Plus localisés, le dérangement et le vandalisme sur les sites d'hibernation ou de reproduction de certaines espèces de chauves-souris anthropophiles* peuvent avoir un impact très fort car ces sites concentrent en quelques endroits une très grande partie de la population.

III.7.1. ESPECES

Tableau 14 : Menaces potentielles pesant sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Espèces	Code natura 2000	Menaces pesant sur les espèces	Menaces pesant sur les habitats des espèces
Chiroptères			
Petit rhinolophe	1303	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets

Grand rhinolophe	1304	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets
Barbastelle d'Europe	1308	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets 162 : artificialisation des peuplements 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants
Murin à oreilles échancrées	1321	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets
Murin de Bechstein	1323	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets 162 : artificialisation des peuplements 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants

Grand murin	1324	110 : épandage de pesticides 740 : vandalisme 790 : autres impacts des activités humaines – dérangement des colonies de reproduction	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux : disparition du maillage bocager et des arbres de hauts-jets
Amphibiens			
Triton crêté	1193	110 : épandage de pesticides	100 : mise en culture 701 : pollution de l'eau 803 : comblement des fossés, des mares 810 : drainage
Odonates			
Agrion de Mercure	1044	110 : épandage de pesticides	701 : pollution de l'eau 810 : drainage 830 : recalibrage 850 : modification du fonctionnement hydrographique
Lépidoptères			
Cuivré des marais	1060	110 : épandage de pesticides	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon des systèmes pastoraux
Poissons			
Lamproie de Planer	1196	200 : pêche	701 : pollution de l'eau 810 : drainage 830 : recalibrage 850 : modification du fonctionnement hydrographique
Bouvière	1134	200 : pêche	701 : pollution de l'eau 810 : drainage 830 : recalibrage 850 : modification du fonctionnement hydrographique

Chabot	1163	200 : pêche	701 : pollution de l'eau 810 : drainage 830 : recalibrage 850 : modification du fonctionnement hydrographique
--------	------	-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

III.7.1. HABITATS

Tableau 15 : Menaces potentielles pesant sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitas	Code habitat	Menaces
L'aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières	91E0	162 : artificialisation des peuplements 810 : drainage
Chênaie pédonculée ou chênaie charmaie subatlantique et médio-européenne	9160	162 : artificialisation des peuplements
Hêtraie calcicole médio-européenne	9150	162 : artificialisation des peuplements
Hêtraie à Aspérule odorante collinéenne	9130	162 : artificialisation des peuplements
Hêtraie à luzule collinéenne médio-européenne	9110	162 : artificialisation des peuplements
Prairie fauchée collinéenne à submontagnarde, mésophile, mésotrophique	6510	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 120 : fertilisation 141 : abandon des systèmes pastoraux 952 : eutrophisation
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	6430.1	120 : fertilisation 803 : comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous 810 : drainage 952 : eutrophisation 990 : autres processus naturels (embroussaillage)

Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	6430.4	803 : comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous 810 : drainage 952 : eutrophisation 990 : autres processus naturels (embroussaillement)
----------------------------------------	--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C. Objectifs et mesures

I. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les campagnes d'inventaires et les recherches bibliographiques ont permis d'identifier six espèces et deux habitats considérés comme prioritaires au niveau du site Natura 2000. Ces espèces et ces habitats seront les « cibles » principales des mesures de conservation et de gestion. Pour rappel, concernant les espèces, il s'agit essentiellement de chiroptères (à l'origine de la désignation du site Natura 2000) auxquels s'ajoute le Triton crêté, très présent dans les mares du site. Concernant les habitats, il s'agit d'un habitat forestier et d'un habitat prairial.

En croisant entre eux les exigences écologiques de ces espèces et habitats, les facteurs qui leurs sont favorables ou défavorables et les activités et pratiques humaines recensées au sein du périmètre du site Natura 2000, des grands objectifs de développement durables ont été définis. Il s'agit en fait de lignes directrices à suivre afin d'assurer la bonne conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et, d'une manière plus globale, de l'ensemble du site Natura 2000.

Le site est dominé en partie par les espaces agricoles, dont la presque totalité est occupée par des prairies de fauche ou des pâtures. Cet ensemble est associé à un réseau bocager important, parfois dense, avec de nombreux arbres isolés pouvant être de taille importante et un réseau de mares localisé en deux endroits précis du site.

L'autre milieu dominant le site Natura 2000 par sa surface est la forêt feuillue, qui abrite également une riche biodiversité.

De plus, le site ayant avant tout été désigné au titre de Natura 2000 pour les chiroptères, il importe de ne pas oublier dans ce Docob les quatre sites de reproduction (églises de Chémery-sur-Bar et de Vendresse, Couvent des cordeliers et Haut-Fourneaux de Vendresse) et les deux sites d'hibernation (carrière souterraine de Chémery-sur-Bar et caves du château de la Cassine) de ces animaux.

Les objectifs pour chacun de ces grands types d'habitats sont présentés dans le tableau 16 page suivante.

Enfin, des grands objectifs dits « transversaux », c'est-à-dire valables pour l'ensemble du site Natura 2000, ont également été établis. Ils s'appliquent à l'ensemble du site, que ce soit parce qu'ils concernent plusieurs grands types d'habitats ou parce qu'ils traitent de la vie du site Natura 2000 dans son ensemble. Ces objectifs transversaux sont également présents dans le tableau 16 page suivante.

Tableau 16 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

	N° d'objectif	Objectifs de développement durable	Priorité	Types d'actions	Outils /financement disponibles
Milieux agricoles	A	Encourager la préservation des éléments ponctuels et linéaires du paysage	1	MAE, Charte	En attente PDRH Dispositif haie régional
	B	Encourager et développer des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité	1	MAE, Charte	En attente PDRH
Milieux forestiers	C	Encourager et développer une gestion sylvicole respectueuse de la biodiversité	1	Contrat, Charte	En attente PDRH
Milieux bâtis et associés	D	Développer le réseau de gîtes protégés	2	Contrat	En attente PDRH
	E	Préserver les sites de reproduction et d'hibernation	1	Contrat, Animation	En attente PDRH
Milieux aquatiques	F	Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau	2	Contrat, Animation	En attente PDRH
	G	Améliorer la qualité physicochimique des cours d'eau	2	MAE, Contrat Animation	En attente PDRH
Objectifs transversaux	H	Assurer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	1	Animation	En attente PDRH
	I	Vérifier la cohérence administrative et écologique du périmètre du site Natura 2000	3	Animation	En attente PDRH
	J	Assurer le suivi du site	2	Animation	En attente PDRH
	K	Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site en valorisant ses richesses	2	Animation	En attente PDRH

II. PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Les objectifs de développement durable présentés précédemment sont à la fois des lignes directrices pour la gestion du site Natura 2000 et des buts à atteindre pour le maintien voire l'amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats ayant permis sa désignation. Les mesures ou actions proposées ici correspondent aux opérations que devra mettre en place l'animateur du site Natura 2000 et que pourront adopter les usagers du site et en particulier les propriétaires et les gestionnaires de terrain afin d'atteindre ces objectifs. En fonction de leur nature, les mesures peuvent être classées en plusieurs catégories :

- GH : Gestion des habitats et des espèces
- SE : Suivi écologique
- FA : Fréquentation, accueil, pédagogie
- PO : Police et surveillance
- AD : Administratif

Un même objectif (cf. tableau 16 page précédente) peut ainsi être décliné en une ou plusieurs mesures appartenant à une ou plusieurs catégories (par exemple, l'objectif X peut contenir deux mesures de type « GH » et une mesure de type « AD »). Il est également à noter que certaines mesures peuvent permettre de répondre à plusieurs objectifs.

Concrètement, les mesures se scindent en deux formes :

- les mesures contractuelles :

- Contrat Natura 2000 : ce type de mesure concerne les parcelles en milieu forestier ou en milieu non agricole (c'est-à-dire non déclarées à la PAC*). Le contrat est signé entre le titulaire des droits réels et personnels de la parcelle et l'Etat. Il fait l'objet d'une rémunération.
- Mesures agroenvironnementales (MAE*) : ces contrats, également conclus entre le titulaire des droits réels et personnels et l'Etat concernent spécifiquement des terrains agricoles déclarés à la PAC*.
- Charte Natura 2000 : il s'agit d'une liste d'engagements simples, accessibles et peu contraignants. L'adhésion à la charte n'est pas rémunérée mais ouvre droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Il existe une charte pour chaque grand type de milieu identifié sur le site Natura 2000. La charte proposée dans le cadre de ce Docob est indiquée en annexes 10.

- les mesures non contractuelles :

Il s'agit de mesures ne faisant pas l'objet de contrats avec des propriétaires de parcelles. Globalement, toutes les mesures relatives à l'information et à la sensibilisation, au suivi écologique ou encore à la gestion administrative du site sont concernées. Elles ne sont pas directement rémunérées mais peuvent bénéficier de cofinancements de l'Union européenne, du ministère en charge de l'Ecologie, des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage...

Un certain nombre de mesures ont été discutées au sein de groupes de travail thématiques réunissant les acteurs concernés du territoire. L'ensemble des 21 mesures proposées pour atteindre les objectifs de développement durable du site Natura 2000 est présenté dans le tableau récapitulatif n°17 pages suivantes. Pour chacune d'elle sont notamment indiqués le niveau de priorité, le type de mesure, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre potentiels, l'échéancier de réalisation, le coût estimé et le dispositif de financement envisageable.

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche complète reprenant toutes ces informations et indiquant les modalités de sa mise en œuvre. Cependant, en raison du renouvellement toujours en cours du PRDH* au moment de la rédaction de ce Docob, et de la modification prévisible de la gestion des fonds FEADER*, de grandes incertitudes persistent sur l'application de la démarche Natura 2000. En conséquence, des fiches descriptives sont incomplètes. Elles sont présentées en partie III, à partir de la page 67. La charte Natura 2000 est présentée en annexe 10.

Note : Au moment de l'élaboration du présent Docob, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et sa déclinaison régionale sont en cours de rédaction. Le contenu précis (cahier des charges, rémunération, ...) n'est pas connu avec précision. Il semble cependant dès à présent acquis que le volet « MAE » se déclinera selon deux grands types :

- MAE* de type « système », s'appliquant à l'échelle de l'exploitation agricole ;
- MAE* à enjeux localisés, s'appliquant à l'échelle d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles.

En conséquence ; l'ensemble des mesures proposées dans le tableau 17 pages suivantes sont à interpréter avec précaution, les modalités de leurs mises en œuvre n'étant pour le moment pas définies. Le contenu détaillé des cahiers des charges pour l'ensemble de ces mesures ne sera donc connu qu'une fois le PRDH* publié. Les fiches descriptives des mesures sont limitées au strict minimum dans le présent Docob*.

Tableau 17 : Mesures proposées pour le site Natura 2000 « Site à chiroptères de la Vallée de la Bar »

Code et intitulé de la mesure	Priorité	Objectif(s) concerné(s)	Type de mesure	Mise en œuvre	Echéancier						Surface/site/public concerné	Coût prévisionnel	Dispositifs financiers mobilisable
					N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5			
GH : Gestion des habitats et des espèces													
GH 1 – Création et entretien des haies et des alignements d'arbres	***	A	Contrat Natura 2000 et MAE	Propriétaires et exploitants agricoles							Toutes les surfaces agricoles	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH* Dispositif régional
GH 2 – Gestion extensive de prairies pâturées	**	B	MAE	Propriétaires et exploitants agricoles							Prairies fauchées	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 3 – Mise en place de fauche tardive sur les prairies de fauche	**	B	MAE	Propriétaires et exploitants agricoles							Prairies fauchées	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 4 – Création et entretien de mares prairiales ou forestières	***	A, B et C	Contrat Natura 2000 et MAE	Propriétaires et exploitants agricoles ou forestiers							Surfaces agricoles ou forestières	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 5 – Reconversion des cultures en surface en herbe	*	B	MAE	Propriétaires et exploitants agricoles							Terres labourables	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 6 – Reconversion des peupleraies en prairie	*	B	MAE	Propriétaires et exploitants agricoles							Peupleraies	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 7 – Développer les bois sénescents	***	C	Contrat Natura 2000	Propriétaires et exploitants forestiers							Surfaces forestières	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*

Code et intitulé de la mesure	Priorité	Objectif(s) concerné(s)	Type de mesure	Mise en œuvre	Echéancier						Surface/site/ public concerné	Coût prévisionnel	Dispositifs financiers mobilisable
					N	N +	N +	N +	N +	N +			
GH 8 – Restauration de l'Aulnaie-Frênaie	***	C		Propriétaires et exploitants forestiers							10 hectares	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 9 – Entretien et restauration de la diversité physique des cours d'eau	**	F - G	Contrat Natura 2000	ASA*							Les 5 communes du site	En attente cadrage PRDH*	En attente PRDH*
GH 10 – Mise en protection des sites de reproduction et d'hibernation actuellement non protégés	***	E	Contrat N2000 - Anim.	Structures animatrices, associations naturalistes							Vendresse, Chémery-sur-Bar, La Neuville à Maire	Sur devis	En attente PRDH*
GH 11 – Création de gîtes artificiels pour les chiroptères	*	D	Contrat N2000	Structures animatrices, associations naturalistes							Les 5 communes du site	Sur devis	En attente PRDH*
SE : Suivi écologique													
SE 1 – Suivi des espèces patrimoniales du site Natura 2000	***	J		En attente des protocoles régionaux de suivi (DREAL Champagne-Ardenne)									
FA : Fréquentation, accueil, pédagogie													
FA 1 – Animation MAE et projet de territoire	***	H	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
FA 2 – Animation et sensibilisation active auprès des propriétaires de terrain afin d'inciter à la contractualisation et à la signature de chartes	***	H	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
FA 3 – Formation/information des exploitants agricoles à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	**	G	Anim. (suivi)	Structure animatrice, Chambre d'agriculture							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*

Code et intitulé de la mesure	Priorité	Objectif(s) concerné(s)	Type de mesure	Mise en œuvre	Echéancier						Surface/site/ public concerné	Coût prévisionnel	Dispositifs financiers mobilisable
					N	N +	N +	N +	N +	N +			
FA 4 – Réalisation d'animations nature à destination du public scolaire	**	K	Anim. (suivi)	Structure animatrice ou structure d'animation à l'env.							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
FA 5 – Réalisation d'animations nature à destination du grand public	*	K	Anim. (suivi)	Structure animatrice ou structure d'animation à l'env.							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
FA 6 – Communication sur la vie du site Natura 2000 (bulletins d'information, site internet, autres médias)	**	K	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
PO : Police et surveillance													
PO 1 – Suivi et surveillance du site (étude d'incidence)	***	H	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000		En attente PRDH*
AD : Administratif													
AD 1 – Gestion courante du site Natura 2000 (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal, etc...)	***	J	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000	8 000-9 000 €	En attente PRDH*
AD 2 – Proposition d'ajustement du périmètre du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs du site	*	I	Anim. (suivi)	Structure animatrice							Tout le site Natura 2000	800 -1 000 €	En attente PRDH*

III. FICHES MESURES

Des fiches ont été établies pour chacune des 21 mesures de gestion définies dans le présent Docob*. Elles reprennent l'ensemble des informations disponibles au moment de leur rédaction, nécessaires à leur compréhension et à leur mise en œuvre. Elles constituent l'outil indispensable à la bonne gestion du site Natura 2000.

Chaque fiche reprend :

- l'objectif concerné et le niveau de priorité de la mesure ;
- l'intitulé de la mesure ;
- le ou les objectifs au(x) quel(s) elle se rattache ;
- le type de mesure concerné : Contrat Natura 2000, MAE, etc. ;
- la ou les espèces et/ou habitats visés par la mesure ;
- une description sommaire du but visé ;
- un échéancier de la réalisation de l'opération à N + 6 ans (durée du Docob* avant une éventuelle révision) ;
- une estimation du coût et des pistes de financement ;
- des propositions de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre et de partenaires ;
- les indicateurs permettant de suivre la mise en place de l'action et les points de contrôle.

Les fiches mesures sont présentées ci-après, dans le même ordre que le tableau 17 pages précédentes.

En raison de la publication à venir du PDRH* et de sa déclinaison régionale, certains des items suscités ne sont pas décrits, car inconnus à ce jour. Lors de la mise en œuvre de ce document d'objectifs, les fiches devront être complétées avec précision et les contrats seront passés sur la base des contrats type régionaux en vigueur au moment de la signature.

GH 1 ***	Création et entretien des haies et des alignements d'arbres	Objectif A
---------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
MAE – mesure de type LINEA_01 à LINEA_04 ou équivalent dans prochain dispositif	Toutes les espèces prioritaires	Toutes les surfaces agricoles 1 405 ha

<p>Objectif de l'opération</p> <p>- Développer les réseaux bocagers, corridors écologiques et territoires de chasse pour les espèces d'intérêt communautaire.</p>

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- Tous les terrains agricoles sont potentiellement favorables à la mise en place de ce type de mesures. Les secteurs prairiaux seront néanmoins à privilégier.</p>

<p>Cahier des charges</p> <p>- En attente des éléments du PDRH</p>

<p>Coût</p> <p>- En attente des éléments du PDRH</p>	<p>Financements</p> <p>- Etat / FEADER - Cofinancement dispositif régional « haie »</p>
-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <p>- Propriétaires et exploitants agricoles</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <p>- Contrôle visuel</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <p>- Linéaire de haies créées</p>
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

GH 2 **	Gestion extensive de prairies pâturées	Objectif B
--------------------	-----------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
MAE – HERBE_01, 02 et 04 ou équivalent dans prochain dispositif	Toutes les espèces prioritaires	Prairies pâturées Env. 790 ha

<p>Objectifs de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de prairies pâturées, d'habitats de chasse des espèces d'intérêt communautaire. - Amélioration de la qualité de l'eau grâce à la limitation de la fertilisation. - Maintien de l'élevage.

<p>Pertinence et localisation</p> <p>Toutes les prairies pâturées sont potentiellement contractualisables. La structure animatrice devra veiller à la pertinence des contractualisations en privilégiant les parcelles riches en éléments paysagers.</p>

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Points de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel - Enregistrement des pratiques 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface engagée
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 3 **	Mise en place de fauche tardive sur les prairies de fauche	Objectif B
--------------------	-------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
MAE – HERBE_01, 02, 03 et HERBE_06 ou équivalent dans prochain dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les chiroptères prioritaires - Prairie mésophile de fauche 	Prairie de fauche (env. 530 ha)

<p>Objectifs de l’opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de prairies de fauche, habitat de chasse des espèces d’intérêt communautaire. - Amélioration de la qualité de l’eau grâce à la limitation de la fertilisation. - Maintien de l’élevage.

<p>Pertinence et localisation</p> <p>Toutes les prairies de fauches sont potentiellement contractualisables.</p>

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel - Enregistrement des pratiques 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface engagée
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 4 ***	Création et entretien de mares prairiales ou forestières	Objectifs A, B et C
---------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
MAE (zone agricole) Contrat forestier (zone forestière) n°F22702 ou équivalent dans prochain dispositif	Toutes les espèces prioritaires	- Prairies - Forêt (lisières et clairières)

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer ou entretenir des mares existantes, en milieu agricole ou forestier, des sites de reproduction pour le Triton crêté et des zones d'abreuvement/chasse pour les chiroptères.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En milieu agricole, on visera les zones prairiales. - En milieu forestier, on ciblera les zones de clairière ou les lisières (besoin de lumière).

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles - Propriétaires forestiers
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>- Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel - Enregistrement des pratiques 	<p>- Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface engagée
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 5 *	Reconversion des cultures en surface en herbe	Objectif B
-------------------	------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u> MAE – COUVER_06 ou équivalent dans prochain dispositif	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u> Toutes les espèces prioritaires	<u>Surfaces concernées</u> Terres labourables Env. 70 ha
----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Objectifs de l'opération <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des surfaces en herbes. - Réduire l'utilisation de fertilisants et phytosanitaires. - Maintien de l'élevage.

Pertinence et localisation <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les surfaces cultivées sont éligibles

Cahier des charges <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH*

Coût <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	Financement <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Echéancier <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td><td>n+1</td><td>n+2</td><td>n+3</td><td>n+4</td><td>n+5</td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							Mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

Point de contrôle <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel - Enregistrement des pratiques 	Indicateur de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Surface reconvertie
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 6 *	Reconversion des peupleraies en prairie	Objectif B
-------------------	------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Contrat ni-ni n° A32301P ou équivalent dans prochain dispositif	Toutes les espèces prioritaires	Peupleraies Env. 10 ha au sein du site 98

<p>Objectifs de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les terrains de chasse des chiroptères • Développer les surfaces en herbe <p>Cahier des charges – engagements obligatoires</p> <p>Si la parcelle retrouve une vocation agricole, elle pourra en premier lieu être entretenue par pâturage puis, si cela est possible, être entretenue par fauche. L'ayant-droit pourra alors souscrire à une MAE relative à la gestion des prairies ou des pâtures.</p> <p>Si la parcelle n'est pas déclarée à la PAC*, elle pourra éventuellement être entretenue dans le cadre d'un contrat Natura 2000.</p>

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- Seuls les anciens terrains agricoles sont éligibles</p>

<p>Cahier des charges</p> <p>- En attente des éléments du PDRH*</p> <p>Après exploitation, la parcelle devra si besoin faire l'objet d'une remise en état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - araser les souches et aplanir le sol ; - exporter les grumes existantes ; - limiter les ornières ; - exporter ou mettre en tas et brûler les rémanents laisser sur place.

<p>Coût</p> <p>- En attente des éléments du PDRH*</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER</p>
--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 16.6%;">n</td> <td style="width: 16.6%;">n+1</td> <td style="width: 16.6%;">n+2</td> <td style="width: 16.6%;">n+3</td> <td style="width: 16.6%;">n+4</td> <td style="width: 16.6%;">n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <p>- Propriétaires</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle sur place des travaux effectués et conformité au devis et plan d'action - Document d'enregistrement des interventions - Devis et justificatifs de dépense 	<p>Indicateur de suivi</p> <p>- Surface reconvertie</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

GH 7 ***	Développer les bois sénescents	Objectif C
---------------------	---------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Contrat forestier n° F22712 ou équivalent dans prochain dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Barbastelle d'Europe - Murin de Bechstein 	Zones forestières Env. 540 ha au sein du site 98

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des arbres jugés favorables aux chiroptères et à la biodiversité en général

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces forestières - La structure animatrice vérifiera la pertinence des arbres ou espaces visés si implantation par placette ou ilot - L'implantation à proximité des voies de circulation est à éviter pour des questions de sécurité

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbre par arbre - Par placette ou ilot - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires forestiers
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres conservés - Nombre d'ilots mis en place
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 8 ***	Restauration de l'Aulnaie-Frênaie	Objectif C
---------------------	------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u> Contrats forestiers n°F22703 et/ou F22710 ou équivalent dans le prochain dispositif	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u> Aulnaie-frênaie	<u>Surfaces concernées</u> Zones forestières Env. 12 ha au sein du site 98
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer ou recréer l'habitat prioritaire où les conditions stationnelles restent favorables mais où l'habitat peut-être jugé très dégradé.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En zone forestière - Sur condition stationnelle très favorables

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires forestiers
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eventuels plan d'aménagement - Contrôle visuel 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface restaurée
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 9 **	Entretien et restauration de la diversité physique des cours d'eau	Objectif F - G
--------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Contrat ni-ni n° A32316P ou équivalent dans prochain dispositif	Tous les chiroptères prioritaires	Ensemble des cours d'eau du site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <p>- Préservation voire amélioration du caractère sauvage des cours d'eau traversant le site Natura 2000 (diversité des écoulements, nature des fonds des berges...).</p>

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- La structure animatrice veillera à la pertinence des travaux mis en place, qui devront être combinés à une gestion favorable à la biodiversité.</p>

<p>Cahier des charges</p> <p>- En attente des éléments du PDRH*</p>

<p>Coût</p> <p>- Sur devis - En attente des éléments du PDRH*</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER - Co-financement possible : Agence de l'eau</p>
------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <p>ASA*, UDASA*, Communes</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <p>- Dossier d'intervention - Contrôle des interventions</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <p>- Nombre de chantiers - Linéaire restauré</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

GH 10 ***	Mise en protection des sites de reproduction et d'hibernation actuellement non protégés	Objectif E
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Contrat ni-ni n° A32323P ou équivalent dans prochain dispositif	Tous les chiroptères prioritaires	- Eléments ponctuels, - Site de reproduction et d'hibernation

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer (ci-besoin) et protéger les sites de reproduction et d'hibernation au sein du site Natura 2000.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure animatrice veillera à la pertinence des travaux réalisés (période d'intervention notamment). - L'éventuelle mise en place d'une protection réglementaire nécessitera une importante concertation préalable.

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au cas par cas en fonction des sites - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur devis - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice - Association naturalistes
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuels des travaux 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de protections réalisées
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GH 11 *	Création de gîtes artificiels pour les chiroptères	Objectif D
-------------------	-----------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Contrat ni-ni n° A32323P et/ou n° A32327P ou équivalent dans prochain dispositif	Tous les chiroptères prioritaires	Non définies

<p>Objectifs de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les réseaux de gîtes pour la reproduction et l'hibernation des chiroptères. - Pérenniser le réseau de gîtes protégées.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure animatrice veillera à la pertinence des travaux réalisés, notamment au regard des diverses législations existantes (urbanise). - Localisation et projet à réfléchir très en amont

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH*

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur devis - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER - Cofinancement à rechercher
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice - Communes - Associations naturalistes locales
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un ou plusieurs gîte(s)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SE 1 ***	Suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	J
---------------------	------------------------------------------------------------------	----------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Néant	Selon choix de la DREAL*	Tout le site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation de l'état de conservation des espèces et habitat d'intérêt communautaire - En priorité les habitats et les espèces jugées à enjeux forts dans le Docob.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon choix de la DREAL*

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des protocoles régionaux

<p>Liste non exhaustive des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des espèces d'intérêt communautaires selon les protocoles et les priorités définies au niveau régional - Etude et cartographie des terrains de chasse des colonies de chiroptères (Petit rhinolophe – Murin à oreille échancrée) justifiant la désignation du site Natura 2000 – en lien avec l'action AD2

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur devis 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - DREAL* - Autres sources
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <ul style="list-style-type: none"> - inconnu 	<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - DREAL* - Associations naturalistes locales
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des suivis 	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des suivis
------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FA 1 ***	Animation MAE* et projet de territoire	Objectif H
---------------------	-----------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des MAE* au sein du territoire

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agriculteurs à la biodiversité de leur exploitation - Promotion des MAE* auprès des exploitants agricoles - Accompagnement à la contractualisation

<p>Liste non exhaustive des actions</p> <p>La structure animatrice veillera à établir une hiérarchisation des parcelles et des surfaces potentiellement contractualisables en commençant par celles jugées les plus intéressantes ou les plus menacées.</p>

<p>Coût</p> <ul style="list-style-type: none"> - En attente des éléments du PDRH* 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER ou FEDER
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <p>/</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MAE et de la surface contractualisée
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FA 2 ***	Animation et sensibilisation active auprès des propriétaires de terrain afin d'inciter à la contractualisation et à la signature de chartes	Objectif H
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Objectifs de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agriculteurs à la biodiversité de leur exploitation. - Promotion des contrats et chartes Natura 2000 auprès des propriétaires. - Accompagnement à la contractualisation (montage administratif).

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agriculteurs et propriétaires à la biodiversité de leur exploitation. - Promotion des contrats et chartes auprès des propriétaires. - Accompagnement à la contractualisation.

<p>Liste non exhaustive des actions</p> <p>La structure animatrice veillera à établir une hiérarchisation des parcelles et propriétés potentiellement contractualisables en commençants par celles jugées les plus intéressantes.</p>

<p>Coût</p> <p>- En attente des éléments du PDRH*</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER ou FEDER</p>
--------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <p>- Structure animatrice</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <p>/</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <p>- Nombre de contrats et chartes Natura 2000 signés</p>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

FA 3 **	Formation/information des exploitants agricoles à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	Objectif B et F
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

<u>Type de mesure</u> - En attente PDRH pour éventuelle MAE - Animation	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u> Toutes les espèces	<u>Surfaces concernées</u> Tous les habitats agricoles du site Natura 2000
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs de l'opération - Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. - Meilleure disponibilité en espèces proies pour les chiroptères. - Amélioration de la qualité de l'eau.

Pertinence et localisation Large diffusion de la communication auprès des agriculteurs

Cahier des charges - Conseil ponctuel - Appui technique - Réunion ou journée d'information - Adapter la formation en fonction des enjeux et des acteurs visés (élevage, grande culture...)

Coût MAE : en attente PDRH* Animation : sur devis	Financement - Etat / FEADER ou FEDER
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

Echéancier <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td><td>n+1</td><td>n+2</td><td>n+3</td><td>n+4</td><td>n+5</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							Mise en œuvre - Structure animatrice - Chambre d'Agriculture
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

Point de contrôle Justificatifs de formation	Indicateur de suivi Nombre de formation et/ou nombre de participants
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

FA 4 **	Réalisation d'animations nature à destination du public scolaire	Objectif K
--------------------	-------------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du public scolaire des communes incluses au sein du site Natura 2000.

<p>Pertinence et localisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux écoles concernées (Chémery-sur-Bar et Vendresse). - La structure animatrice pourra se rapprocher des structures spécialisées en animation nature.

<p>Cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les animations devront porter sur l'ensemble des thématiques du site Natura 2000 : Chauves-souris, forêt, agriculture et biodiversité... - prévoir des ateliers en salle et/ou des sorties découvertes en extérieur - se rapprocher des écoles et des communes pour définir le contenu pédagogique

<p>Coût</p> <p>Sur devis. Prévoir environ 700 euros par animation (incluant préparation et déplacement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher cofinancement (chèque nature) 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat / FEADER ou FEDER
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice - Structure d'éducation à l'environnement
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle /</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'animations
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

FA 5 *	Réalisation d'animations nature à destination du grand public	Objectif K
-------------------	----------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <p>- Sensibilisation du grand public et notamment des habitants des 5 communes du site Natura 2000 aux richesses du site et aux actions mises en œuvre.</p>

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- Les animations devront porter sur l'ensemble des thématiques du site Natura 2000 : Chauvessouris, forêt, agriculture et biodiversité...</p> <p>- La structure animatrice pourra se rapprocher des structures spécialisées en animation nature.</p>

<p>Cahier des charges</p> <p>- Les animations devront cibler les éléments en lien avec le site Natura 2000</p> <p>- les animations devront prendre en compte une partie terrain (sorties découvertes) éventuellement couplée à une partie en salle.</p>

<p>Coût</p> <p>Sur devis. Prévoir environ 700 euros par animation (incluant préparation et déplacement)</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER ou FEDER</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							<p>Mise en œuvre</p> <p>- Structure animatrice</p> <p>- Structure d'éducation à l'environnement</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

<p>Point de contrôle</p> <p>/</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <p>Nombre d'animations</p>
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

FA 6 **	Communication sur la vie du site Natura 2000 (bulletins d'information, site internet, autres médias)	Objectif K
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Objectif de l'opération</p> <p>- Sensibilisation du grand public et notamment des habitants des 5 communes du site Natura 2000 aux richesses du site et aux actions mises en œuvre.</p>

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- La structure animatrice veillera à assurer une communication la plus large possible, notamment à la publication régulière du bulletin d'information.</p>

<p>Cahier des charges</p> <p>- Utilisation de trois principaux outils : bulletin d'information, site Internet et presse locale - Périodicité à définir (bulletin d'information) - Site/page internet à développer et mettre à jour régulièrement</p>

<p>Coût</p> <p>- 3 jours par bulletin + devis pour reproduction et diffusion - env. 3-5 jours/an pour création et entretien d'une page web</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER ou FEDER</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	<p>Mise en œuvre</p> <p>Structure animatrice</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5		

<p>Point de contrôle /</p>	<p>Indicateur de suivi</p> <p>- Nombre de bulletins - Nombre de visiteurs sur page web</p>
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

PO 1 ***	Suivi et surveillance du site (Evaluation des incidences Natura 2000)	Objectif H
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<u>Type de mesure</u>	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	<u>Surfaces concernées</u>
Animation du Docob	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

<p>Pertinence et localisation</p> <p>- La structure animatrice assurera un suivi de l'application de la législation relative à Natura 2000 au sein de l'ensemble du site.</p>

<p>Liste non exhaustive des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et suivi des travaux et aménagement - Surveillance du respect de la législation - Sensibilisation des porteurs de projets

<p>Coût</p> <p>- En attente des éléments du PDRH*</p>	<p>Financement</p> <p>- Etat / FEADER ou FEDER</p>
--------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

<p>Echéancier</p> <table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td>n</td> <td>n+1</td> <td>n+2</td> <td>n+3</td> <td>n+4</td> <td>n+5</td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	<p>Mise en œuvre</p> <p>- Structure animatrice</p>
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5		

<p>Point de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activité - Avis sur étude d'incidence 	<p>Indicateur de suivi</p> <p>/</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

AD 1 ***	Gestion courante du site Natura 2000	Objectif J
---------------------	---------------------------------------------	-------------------

Type de mesure	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	Surface concernée
<u>Animation du Docob*</u> : suivi administratif	Toutes les espèces et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

Objectifs de l'opération
- Mise en place d'un suivi administratif efficace et pertinent du site Natura 2000

Pertinence et localisation
La structure animatrice veillera à réunir régulièrement les membres du comité de pilotage.

Liste non exhaustive des actions
<ul style="list-style-type: none"> - Comités de pilotage. - Rédaction de rapports annuels et triennaux. - Définition des programmes annuels. - Suivi des indicateurs. - Mise à jour de la fiche du site sur le logiciel SUDOCO*. - ...

Coût	Financement
Sur devis de la structure animatrice (env. 3 jours par an)	- Etat / FEADER ou FEDER

Echéancier	Mise en œuvre												
<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td>n</td><td>n+1</td><td>n+2</td><td>n+3</td><td>n+4</td><td>n+5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							- Structure animatrice
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

Points de contrôle	Indicateur de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus de comités de pilotage - Rapports - Mise à jour de la fiche SUDOCO* 	/

AD 2 *	Proposition d'ajustement du périmètre du site Natura 2000, en concertation avec les acteurs du site	Objectif I
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Type de mesure	<u>Esp. ou habitats prioritaires</u>	Surfaces concernées
Animation du Docob*	Toutes les espèces, en priorité les chiroptères et tous les habitats	Tout le site Natura 2000

Objectifs de l'opération <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur le périmètre du site Natura 2000 afin qu'il soit cohérent et clairement identifiable sur le terrain - Mise en cohérence du périmètre avec les exigences écologiques des espèces prioritaires (lien avec le volet « Radiopistage » de l'action SE 1)

Pertinence et localisation /

Liste non exhaustive des actions <ul style="list-style-type: none"> - La proposition de nouveau périmètre devra notamment prendre en compte la présence de parcelles « coupées en deux », des parcelles hors site Natura 2000 accueillant les espèces prioritaires. - La structure animatrice s'appuiera sur les photos aériennes, les plans cadastraux et les visites de terrain et sur les éventuels résultats des différentes études naturalistes établissant la pertinence d'une telle démarche (étude des terrains de chasse des chiroptères notamment). - Elle s'aidera de la circulaire DNP/SDEN 2008 qui explique la démarche et la procédure à suivre. - La proposition de nouveau périmètre pourra être discutée en groupes de travail et sera validée par le comité de pilotage.

Coût - Sur devis de la structure animatrice (1 jour par ans sur deux ans et 6 jours suite à étude des terrains de chasse)	Financement - Etat / FEADER ou FEDER
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Echéancier <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">n</td> <td style="padding: 2px;">n+1</td> <td style="padding: 2px;">n+2</td> <td style="padding: 2px;">n+3</td> <td style="padding: 2px;">n+4</td> <td style="padding: 2px;">n+5</td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5							Mise en œuvre - Structure animatrice - Associations naturalistes
n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5								

Point de contrôle - Comptes rendus de groupes de travail et/ou de comités de pilotage	Indicateur de suivi - Périmètre validé
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

IV. PROGRAMMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Tableau 18 : Prévisionnel financier partiel de la mise en œuvre des actions d'animation du Document d'Objectifs

Le nombre de jour est indiqué pour les actions pouvant être réalisées en régie par la structure animatrice ; un coût indicatif est précisé entre parenthèses. Les montants sont calculés sur la base des prix pratiqué par les structures locales compétentes.

A noter que ce prévisionnel présente une marge d'incertitude importante en raison du PDRH* non définitif au moment de la rédaction du Docob. Les financements découlent de ce PDRH*.

Code et intitulé de la mesure	Année de mise en œuvre et coût indicatif					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
GH 1 – Création et entretien des haies et des alignements d'arbres	En fonction des MAE* - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 2 – Gestion extensive de prairies pâturées	En fonction des MAE* - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 3 – Mise en place de fauche tardive sur les prairies de fauche	En fonction des MAE* - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 4 – Création et entretien de mares prairiales ou forestières	En fonction des MAE* - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 5 – Reconversion des cultures en surface en herbe	En fonction des MAE* - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 6 – Reconversion des peupleraies en prairie	En fonction des contrats - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 7 – Développer les bois sénescents	En fonction des contrats - En attente PRDH* et déclinaison régionale					

Code et intitulé de la mesure	Année de mise en œuvre et coût indicatif					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
GH 8 – Restauration de l’Aulnaie-Frênaie	En fonction des contrats - En attente PRDH* et déclinaison régionale					
GH 10 – Mise en protection des sites de reproduction et d’hibernation actuellement non protégés	En fonction des projets ; sur devis					
GH 11 – Création de gîtes artificiels pour les chiroptères	En fonction des projets ; sur devis					
SE 1 – Suivi des espèces patrimoniales du site Natura 2000	Gestion régionale par la DREAL*					
FA 1 – Animation MAE et projet de territoire	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €
FA 2 – Animation et sensibilisation active auprès des propriétaires de terrains afin d’inciter à la contractualisation et à la signature de chartes	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €	6 j 3 000 €
FA 3 – Formation/information des exploitants agricoles à l’utilisation raisonnée des produits phytosanitaires			2 j 1 000 €		2 j 1 000 €	
FA 4 – Réalisation d’animations nature à destination du public scolaire		2 j 1 000 €				
FA 5 – Réalisation d’animations nature à destination du grand public	2 j 1 000 €		2 j 1 000 €		2 j 1 000 €	
FA 6 – Communication sur la vie du site Natura 2000 (bulletins d’information, site internet, autres médias)	2 j (1 000 €) + Devis	2 j (1 000 €) + Devis	2 j (1 000 €) + Devis	2 j (1 000 €) + Devis	2 j (1 000 €) + Devis	2 j (1 000 €) + Devis
PO 1 – Suivi et surveillance du site (étude d’incidences)	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €

Code et intitulé de la mesure	Année de mise en œuvre et coût indicatif					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
AD 1 – Gestion courante du site Natura 2000 (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal, etc.)	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €	3 j 1 500 €
AD 2 – Proposition d’ajustement du périmètre du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs du site	1 j 500 €	1 j 500 €				6 j 3 000 €
Estimation du coût annuel de l’animation hors suivi SE1 (en euros HT)	11 500 €	11 500 €	13 000 €	11 000 €	13 000 €	14 000€

D. Suivi et évaluation

Cette partie vise à établir les modalités de suivi et d'évaluation des mesures et de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Elle doit permettre à la structure animatrice d'évaluer de manière très opérationnelle la mise en œuvre du Docob sur le terrain et, si nécessaire, de procéder à la révision, à l'amélioration et à la réorientation de celui-ci.

Tableau 19 : Suivi des mesures

Les trois dernières colonnes (vides) sont à remplir par la structure animatrice.

Code et intitulé de la mesure	Description de réalisation	Indication de réalisation	Explication, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
GH 1 – Création et entretien des haies et des alignements d'arbres	Nb de mètres linéaires créés			
GH 2 – Gestion extensive de prairies pâturées	Nb d'hectares			
GH 3 – Mise en place de fauches tardives sur les prairies de fauche	Nb d'hectares			
GH 4 – Création et entretien de mares prairiales ou forestières	Nb de mares créées			
GH 5 – Reconversion des cultures en surface et herbe	Nb d'hectares convertis			
GH 6 – Reconversion des peupleraies en prairies	Nb d'hectares convertis			
GH 7 – Développer les bois sénescents	Nb d'hectares et/ou d'arbres concernés			
GH 8 – Restauration de l'Aulnaie-Frênaie	Nb d'hectares restaurés			
GH 10 – Mise en protection des sites de reproduction et d'hibernation actuellement non protégés	Nb de sites protégés			
GH 11 – Création de gîtes artificiels pour les chiroptères	Nb de gîtes créés			
SE 1 – Suivis des espèces patrimoniales du site Natura 2000	Résultats des suivis			

FA 1 – Animation MAE et projet de territoire	Nb d'exploitants contactés et signataires			
FA 2 – Animation et sensibilisation active auprès des propriétaires de terrain afin d'inciter à la contractualisation et à la signature de chartes	Nb de propriétaires contactés et de contrats signés			
FA 3 – Formation/information des exploitants agricoles à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	Nb de personnes présentes aux formations			
FA 4 – Incitation à la réalisation des travaux sylvicoles à des périodes compatibles avec la préservation de la biodiversité	Non mesurables			
FA 5 – Réalisation d'animations nature à destination du public scolaire	Nombre d'animations réalisées			
FA 6 – Réalisation d'animations nature à destination du grand public	Nombres de personnes présentes aux animations			
FA 7 – Communication sur la vie du site Natura 2000 (bulletins d'information, site internet, autres médias)	Nombre de supports de communication créés			
PO 1 – Suivi et surveillance du site (étude d'incidence)	Non mesurable			
AD 1 – Gestion courante du site Natura 2000 (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal, etc.)	Compte-rendu des Copils et réunions			
AD 2 – Proposition d'ajustement du périmètre du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs du site	Périmètre final			

CONCLUSION GENERALE

Le site Natura 2000 « Site à chiroptères de la Vallée de la Bar » est un territoire à la riche biodiversité et un secteur d'importance pour les chiroptères. Essentiellement désigné pour ces derniers, son intérêt ne se limite cependant pas à cet unique groupe taxonomique, mais également à l'avifaune*, à l'entomofaune* ou encore l'herpétofaune*. Ce site est dominé par l'agriculture puis la forêt, il se compose d'une mosaïque d'habitats alternant prairies et pâtures inondables, haies et boisements.

La préservation de ces espèces et de leurs habitats ainsi que l'amélioration de leur état de conservation nécessite la mise en œuvre d'actions spécifiques. Pour ce faire, une Charte Natura 2000 et 21 mesures concrètes de gestion, suivi, sensibilisation ou suivi administratif, sont proposées dans ce Docob*. Elles sont en grande parties issues d'une concertation en groupes de travail.

Le site Natura 2000 va désormais entrer en phase d'animation. Les six années à venir seront déterminantes pour la mise en place des mesures proposées ; il appartiendra à la structure animatrice de faire vivre le site Natura 2000 en mettant tout en œuvre pour que se concrétisent sur le terrain les mesures agroenvironnementales, contrats Natura 2000, chartes et autres mesures d'animation et de suivi, en partenariat avec les acteurs locaux et l'ensemble des propriétaires souhaitant s'engager en faveur de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR L., LEMAIRE M. (1999). *Les chauves-souris, maitresses de la nuit*. Delachaux et Niestlé, Paris, 265 p.

ARTHUR L., LEMAIRE M. (2010). *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope (Collection Parthénope) et MNHN, Paris, 576 p.

BERNARD C. et al. (2007). *Documents d'objectifs du site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre ». DIREN Franche-Comté, « Communauté de communes du Jura entre Serre et Chaux »*, Besançon, Lavans-lès-Dole, 135 pages

BRGM, Visualiseur InfoTerre : <http://infoterre.brgm.fr/>

COCA .(1991). *Les Oiseaux de Champagne-Ardenne*. COCA, 290 p.

DIETZ C., DIETMAR N., VON HELVERSEN O. (2009). *Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Biologie, caractéristiques, menaces*. Delachaux et Niestlé, Paris, 400 p.

DREAL Champagne-Ardenne - site internet : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL CA, LPO CA, ONCFS. (2004). *Orientation Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH), Annexe Oiseaux*, 88 pages

IGN - Géoportail, le portail des territoires et des citoyens : <http://www.geoportail.fr/>

IFN - 2010. Inventaire Forestier National : <http://www.ifn.fr/spip/>

FAUVEL B. (2009). Influence de l'exploitation forestière sur les Chauves-souris. Premiers résultats en forêt du Temple (Aube). *Naturelle* **3** : 77-85.

LPO CA. (2011). Faune Champagne-Ardenne, base de données naturalistes en ligne : <http://www.faune-champagne-ardenne.org/>

INPN. - Le réseau N 2000 : <http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

MESCHEDE A., HELLER K.G. (2003). *Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier*. Le Rhinolophe, Genève, 250 p.

METEO FRANCE - Données météorologique de la station de Saint-Dizier (52) : <http://france.meteofrance.com/>

MEDD - site Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE (2011). Arrêté du 12 juillet 2011 relatif aux conditions de financement et de mise en œuvre des mesures de gestion en milieux forestiers, dans le cadre des contrats Natura 2000.

RENARD (2012). Document d'objectifs du site Natura 2000 n° 21120 06 « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire ». ReNArd, 125 pp + Annexes

TERNOIS V. (2013). Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates – Champagne- Ardenne – 2011-2015. Résultats et état d'avancement – Synthèse 2011-2012. CPIE du Pays de Soulaines /SfO Champagne-Ardenne. 71pp.

TERRAZ L. et al, ATEN. (2008). Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000, 56 pages

GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Anthropophile : lié à l'Homme

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Avifaune : les oiseaux

CDA : Chambre d'agriculture des Ardennes

CENCA : Conservatoire d'Espace Naturels de Champagne-Ardenne

CG08 : Conseil général des Ardennes

Chiroptères : autre nom que l'on donne aux chauves-souris

COFA : Coopérative Forestière des Ardennes

Copil : Comité de Pilotage

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Docob : Document d'objectif

ENS : Espace Naturel Sensible

Entomofaune : les insectes

FCA : Faune-Champagne-Ardenne

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FSD : Formulaire standard de données

Herpétofaune : Les amphibiens et les reptiles

Ichtyofaune : les poissons

MAE : Mesure Agro-Environnementale

Magnocariçaies : formation végétale composées de haute herbes, située en milieu humide à très humide

Mésophiles : se dit d'un milieu moyennement humide

Mésotrophiques : se dit d'un milieu moyennement riche en nutriment

Métapopulation : relatif à une population éclatée en petites colonies ayant des échanges réguliers entre elles

OGEC : Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PAC : Politique Agricole commune

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal

ReNArd : Regroupement des Naturalistes Ardennais

RGA : Recensement Général Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

pSIC : Site d'Intérêt Communautaire en projet

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

STH : Surface Toujours en Herbe

TL : Terre Labourable

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale